



Amélie FEUGA

n° étudiant : 20 90 34 98

Université de Toulouse II Jean Jaurès  
UFR Sciences, Espaces et Sociétés (SES)  
Master 1 Innovation par l'économie sociale

# COMMENT JUSTIFIER LE POSITIONNEMENT DES ENTREPRISES D'INSERTION SUR DES ACTIVITES LIEES A LA COLLECTE DES DECHETS ?

Sous la direction de Julien Milanési

Année universitaire 2013/2014



# Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble du corps professoral, pour l'enseignement qui m'a été dispensé durant mon cursus universitaire.

Et plus particulièrement, ma reconnaissance s'adresse à mon directeur, Julien Milanesi pour son aide précieuse et ses conseils.

Je tiens également à remercier :

- Claire Chay qui m'a aiguillée dans ma démarche en m'accordant de son temps et en me prêtant de nombreux livres.
- Mathieu Poupon, Claire Maurus, Lucie Roussel, ainsi que toute l'équipe de Greenburo qui m'ont permis de réaliser un stage riche en enseignements. Je les remercie pour leur gentillesse.
- Ma famille et mes amis pour leur soutien, leurs encouragements et leurs marques d'amitié.

En vous souhaitant une agréable lecture,

**Amélie Feuga**

# Sommaire

<b>Remerciements</b> .....	
<b>Sommaire</b> .....	
<b>Résumé</b> .....	
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Partie 1 - La collecte des déchets : évolution du métier et de la représentation des travailleurs</b> .....	<b>4</b>
A. Les « déchets sociaux » : premiers travailleurs de la filière .....	5
1. Le basculement vers la problématique de l'évacuation du déchet .....	6
2. Utiliser les « déchets sociaux » .....	7
3. Les prémisses d'une politique sociale ? .....	11
B. La figure emblématique du chiffonnier à Paris au XIXème siècle : entre rejet et utilité sociale .....	11
1. Quelle évolution a connu le chiffonnage ? .....	12
2. Deux visions du chiffonnage .....	14
C. La professionnalisation du métier : des miséreux aux professionnels .....	17
1. La professionnalisation du métier .....	17
2. Des stigmates du passé toujours présents .....	19
3. Moyens de défenses pour contrer cette dévalorisation .....	22
<b>Partie 2 - La réduction des déchets au service de l'insertion professionnelle ? .....</b>	<b>26</b>
A. L'Insertion par l'Activité Economique, l'IAE : « à l'intersection de l'économique et du social » .....	27
1. Les origines de l'IAE .....	27
2. Cadre légal .....	29
3. Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) aujourd'hui .....	32
B. La dimension sociale des filières de collecte et de traitement des déchets .....	34
1. Connivence entre les bonnes œuvres, les exclus et les déchets .....	34
2. Etapes qui ont structuré la relation entre les déchets et l'insertion .....	35
3. Les déchets, un secteur porteur d'emplois en insertion .....	43
<b>Partie 3 - Rapport de stage : L'exemple de Greenburo</b> .....	<b>54</b>
A. Présentation de l'entreprise .....	55

1. Historique.....	55
2. L'activité économique.....	56
3. Mes activités durant le stage .....	57
B. Etude de la filière sur le territoire toulousain .....	58
1. Le contexte législatif et réglementaire .....	58
2. Les concurrents .....	58
3. La clientèle .....	59
C. Adéquation filière – Structure d'insertion : la collecte de papiers et de cartons comme support d'insertion.....	60
1. Structuration de l'entreprise .....	60
2. L'entreprise d'insertion : l'accompagnement et le suivi social.....	63
<b>Conclusion .....</b>	<b>68</b>
<b>Liste des annexes .....</b>	<b>71</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>79</b>

## Résumé

Avec plus de 25% des salariés en insertion travaillant dans le secteur des déchets, on peut véritablement parler de dimension sociale au sein des filières de collecte et de traitement des déchets. Cependant, pourquoi les entreprises d'insertion se positionnent-elles sur ce secteur ? Les entreprises d'insertion jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les exclusions en réalisant conjointement des objectifs sociaux et économiques. Même si l'implantation historique est la clé du positionnement des entreprises d'insertion, nous nous rendons compte que le secteur des déchets est également porteur d'emplois en insertion pour deux raisons : il s'agit d'un marché rentable particulièrement adapté au travail d'insertion. En effet, il requiert beaucoup de main d'œuvre peu ou pas qualifiée sans aucun pré-requis technique. Même si la concurrence accrue de ces dernières années laisse planer certains doutes sur l'avenir des entreprises d'insertion dans ce secteur, il faut noter que l'activité s'inscrit dans une nouvelle tendance écologiste qui permettra peut-être d'éviter que la stigmatisation liée aux déchets ne renforce celle ressentie du simple fait d'être en insertion.

With more than 25% of reintegrated employees working in the rubbish sector, we can seriously say that there is a real social dimension in the field of gathering and treating waste. However, why do so many rehiring firms –companies who help unemployed people reintegrate the job market- specialise in this sector ? Rehiring firms play an essential role in the struggle against exclusion by jointly realising social and economic objectives. Even if, the historic implantation is the key to the positioning of rehiring firms, we realised that the recycling and waste collection business is currently very dynamic in the creation of jobs for unemployed people reintegrating the job market, this for two main reasons : this particular market is quite profitable and it is well adapted for employees reentering the work market. Indeed, it requires a lot of low skilled or unqualified workers without any particular training or specific qualification. Even if the rising competition over the last few years has cast a shadow over the rehiring firms in this sector, it must be reminded that these activities fit into the movement guided by new ecological trends which may well enable to prevent any discrimination linked to jobs in the waste sector or to jobs in the reinsertion sector in general.

# Introduction

*« Tout le monde veut sauver la planète mais personne ne veut sortir les poubelles. »*

Jean Yanne

En 1987, le rapport *Our Common Future* de la commission internationale mise en place par Gro Harlem Brundland, Premier ministre norvégien de l'époque, rend célèbre le concept de développement durable. Il se définit comme « le développement économique qui permet de satisfaire les besoins de la présente génération sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. »<sup>1</sup>

Dès lors, protéger l'environnement est devenu l'un des défis majeurs du XXI<sup>ème</sup> siècle. L'environnement, qui représente à mes yeux un objet d'étude passionnant permet d'aborder plusieurs domaines, de la géographie à la sociologie, en passant par l'économie et la politique. Tous les enjeux qui en découlent m'intéressent, en particulier la gestion des déchets.

« En 2010, la production de déchets en France a représenté 355 millions de tonnes, dont 260 millions de tonnes pour le secteur de la construction, 62 millions de tonnes pour les entreprises en dehors de la construction et 30 millions de tonnes pour les ménages. [...] »

En 2012, le chiffre d'affaires généré par le traitement et la collecte des déchets s'élevait à 8,5 milliards d'euros, celui de la récupération à 11,3 milliards d'euros (dont le tri des déchets), celui de la dépollution à 850 millions d'euros. Entre 2010 et 2011, les activités liées aux déchets ont procuré 4 000 emplois supplémentaires, ce qui fait un total de 119 000 emplois liés aux activités de gestion des déchets ou de dépollution. »<sup>2</sup>

Les activités liées aux déchets ne cessent de se développer attirant de plus en plus de nouveaux acteurs sur ces marchés tout en favorisant l'emploi.

---

<sup>1</sup> WORLD BUSINESS COUNCIL FOR SUSTAINABLE DEVELOPEMENT, 1987, p.43.

<sup>2</sup> Source : Site de l'ADEME, <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12549>

L'intérêt que je porte aux questions concernant la gestion des déchets existe depuis longtemps. Au cours de mon service civique, j'ai appris à fabriquer un porte-monnaie à partir d'une brique de lait lors d'un atelier sur le recyclage. Cette anecdote m'a fait prendre conscience d'un fait : un déchet peut se transformer pour acquérir une valeur insoupçonnée. Là est tout le paradoxe du déchet : « *Ce produit inévitable de l'activité humaine, dont le traitement est coûteux et difficile, bien qu'il soit parfois utile* »<sup>3</sup>.

Tant qu'ils ne sont pas mélangés, les déchets sont encore des ressources. Par exemple : individuellement un rognon de pomme, une feuille de papier et une pile sont recyclables ; mélangés ils perdent leur valeur et sont inexploitable. Le recyclage est un formidable vecteur de développement économique.

Le choix du sujet de mon mémoire n'a pas été simple. Ayant déjà expérimenté la sensibilisation au tri auprès de particuliers, je me suis intéressée à ce que font les entreprises, dont la production de déchets s'est élevée à 62 millions de tonnes en 2010. Quelle est leur comportement face aux nouvelles réglementations ? Quelles sont leurs nouvelles responsabilités en matière de tri de déchets au sein de leurs locaux ? Concrètement, comment évacuent-elles leurs déchets ? En m'intéressant de plus près au type de prestataires présents sur le marché de la collecte de déchets, j'ai appris que plus de 23% des entreprises d'insertion se sont positionnées sur ce marché.<sup>4</sup>

Les entreprises d'insertion ont pour objectif final l'insertion socio-professionnelle de personnes rencontrant des difficultés. Ainsi, le paradoxe vis-à-vis du déchet (évoqué plus haut) serait également applicable au travailleur du déchet : faire de ces gens en difficulté et souvent en marge de la société, une ressource. L'association entre les deux est troublante, voire gênante : on affecterait ainsi les « rebuts de la société » à la collecte de nos rebuts physiques.

Cette association soulève des questions, c'est pourquoi j'ai décidé d'y consacrer mon mémoire en identifiant la problématique suivante : « Comment justifier le positionnement des entreprises d'insertion sur des activités liées à la collecte des déchets ? »

---

<sup>3</sup> R. Brunet, R. Ferras, H. They, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, 1992, éd. Reclus, La Documentation Française, Paris, 518p.

<sup>4</sup> Source : Observatoire des entreprises d'insertion 2011, publié sur le site : [cnei.org](http://www.cnei.org), [http://www.cnei.org/index.php?option=com\\_flexicontent&view=category&cid=127&Itemid=83](http://www.cnei.org/index.php?option=com_flexicontent&view=category&cid=127&Itemid=83)

Nous pourrions en fait nous demander si le champ de l'insertion s'oriente vers le secteur des déchets à cause de la représentation que nous avons des éboueurs ?

Pour tenter de répondre à cette question, je me suis appuyée sur des auteurs de référence parmi lesquels Gérard Bertolini, Sylvie Lupton et Catherine de Silguy dont les ouvrages permettent d'en savoir plus sur la construction du marché des déchets. Un autre livre m'a permis de mieux comprendre les différentes formes de travail liées aux déchets : *Les travailleurs des déchets*, sous la direction de Delphine Corteel et Stéphane Le Lay.

La première partie s'attachera à reprendre rétrospectivement l'évolution du métier des travailleurs des déchets. L'approche historique est particulièrement utile afin d'aborder les dimensions socio-professionnelles, politiques et économiques qui seront les fils directeurs de la réflexion.

La seconde partie visera à étudier la dimension sociale des filières de collecte et de traitement des déchets. Après avoir décrit le champ de l'insertion, nous le replacerons dans le contexte de la construction politique des dispositifs concernant la gestion des déchets en développant d'abord les étapes qui ont structuré la relation entre les acteurs de l'insertion et le secteur des déchets. En dernier lieu, nous analyserons les raisons qui expliquent que l'insertion soit un support d'activité viable pour la collecte des déchets.

La troisième partie va me permettre d'aborder cette problématique à partir d'une autre « matière », celle de mon terrain de stage. En effet, dans le cadre du Master 1 « Innovation par l'économie sociale », j'ai été accueillie au sein de l'entreprise d'insertion Greenburo, spécialisée dans la collecte de déchets valorisables, pour un stage d'une durée de 6 semaines. Dans une démarche d'observation participante, j'ai ainsi pu m'intéresser aux divers enjeux auxquels se confronte une entreprise d'insertion positionnée dans le secteur des déchets. Cette immersion m'a permis de vérifier certaines de mes hypothèses.

## Partie 1

### La collecte des déchets : évolution du métier et de la représentation des travailleurs

Cette première partie a pour but de nous familiariser avec l'histoire du travailleur du déchet sous la forme d'une rétrospective qui retrace l'évolution du métier en lui-même et de l'image qu'il a véhiculée au fil des siècles au sein de notre société.

En effet, comme Catherine de Silguy l'affirme : « *l'histoire des ordures se confond avec celles des hommes et de leurs civilisations* »<sup>5</sup>, c'est pourquoi il est nécessaire de revenir sur le cadre historique qui a accompagné la mise en place de la collecte des déchets pour mieux comprendre la place qu'a occupée l'ordure dans les esprits. La valeur que la société accorde au déchet évolue avec le temps et varie selon le contexte économique et social.

Cette analyse rétrospective distingue trois types de travailleurs : le « déchet social », le chiffonnier et enfin, le professionnel. Ces trois figures correspondant à trois périodes distinctes. Du « déchet social », premier individu affecté au travail de collecte par les autorités jusqu'au professionnel, en passant par la figure emblématique du chiffonnier, on note une certaine amélioration de l'image du travailleur du déchet.

Mon souhait à travers cette analyse est double : d'une part, comprendre les différents mécanismes qui ont conduit à associer le déchet, et par extension le travailleur du déchet à une image profondément négative ; et d'autre part, regarder la genèse et l'évolution de la filière de la collecte des déchets afin de comprendre l'héritage laissé par les travailleurs de la filière, et par conséquent mettre en évidence les enjeux contemporains.

## A. LES « DECHETS SOCIAUX » : PREMIERS TRAVAILLEURS DE LA FILIERE

Domestiquer les déchets n'a pas été tâche aisée. En effet, on a assisté à une longue période d'indifférence face au déchet avant qu'administrations et populations ne daignent s'intéresser à la collecte et à l'élimination des ordures.

---

<sup>5</sup> Silguy (C. de), *Histoire des hommes et de leurs ordures : Du Moyen Age à nos jours*, Paris, Cherche-Midi, 2009, p.1

## 1. Le basculement vers la problématique de l'évacuation du déchet

Tous les auteurs s'accordent à décrire les villes du Moyen-âge comme de véritables cloaques à la saleté innommable répandant des odeurs pestilentielles.

Les autorités publiques ont tenté à plusieurs reprises d'instaurer certaines règles. Il a néanmoins fallu que le déchet devienne un risque de santé publique pour que les habitants acceptent de se comporter de façon plus responsable, cessent de les jeter à même la rue et les conservent jusqu'à leur ramassage.

Philippe Auguste est à l'origine des premières tentatives d'assainissement en 1184.

Plus tard, au XVIème siècle, François Ier ordonne la distribution de « paniers » de récolte des ordures. Mais c'est un nouvel échec :

« [...] même si en 1562, une ordonnance oblige les habitants à balayer devant leur porte et jeter les boues dans les tombereaux des boueux circulant une fois par jour, l'adhésion des habitants à ces pratiques reste molle. Ainsi, malgré les sanctions annoncées par le lieutenant de police aux contrevenants, le chef de la police parisienne note que les habitants du quartier Saint Martin, jettent encore par les portes et les fenêtres leurs eaux, ordures, saletés, urines et matières. »<sup>6</sup>

En effet, le déchet n'ayant pas la moindre valeur, ni utilité, il ne présente aucun intérêt et acquiert le statut de « res nullius » (la chose de personne). Cette expression latine utilisée en droit désigne une chose sans maître, c'est-à-dire qui n'a pas de propriétaire mais qui est néanmoins appropriable.

C'est avec les découvertes scientifiques de Pasteur sur les microbes et le développement du mouvement « hygiéniste » à la fin du XVIIIème siècle, que l'opinion devient sensible au thème de la propreté. C'est alors que le « corps sain et propre, ainsi que l'espace nettoyé et aéré » firent partie des « codes de bonne conduite de la famille » écrit Catherine de Silguy.

---

<sup>6</sup> Molines (G.), « Que fait-on de nos déchets ? », Librespace, <http://www.librespace.com/que-fait-on-de-nos-dechets>, 4/11/2011

« Le mouvement hygiéniste est né de la volonté de mettre en évidence les risques sanitaires liés à l'environnement de l'individu et surtout de la volonté de mettre en place des règles portant sur la qualité de l'eau d'alimentation, l'alimentation, l'insalubrité des rues et des habitations, etc. Ce mouvement a réuni des scientifiques, des médecins, des hommes politiques, des urbanistes, etc. Le but de ce mouvement était de limiter les épidémies et de réduire le taux de mortalité dans la population, c'est-à-dire d'assurer la santé publique (Aschiéri, 2002 ; Bourdelais, 2007 ; Barles, 1999). »<sup>7</sup>

Cet assaut hygiéniste contre les ordures marque le début de l'acceptation des règles collectives. La société considère alors le déchet comme sale et dangereux. Mais l'idée de devoir payer pour des déchets, à travers le paiement d'une taxe, a en fait été longue à faire rentrer véritablement dans les mœurs et à faire accepter aux habitants des villes.

## 2. Utiliser les « déchets sociaux »

Peu à peu, le système de collecte des ordures s'élabore sous fond d'interventionnisme étatique. Le ramassage des déchets et le nettoyage des rues nécessitent des moyens à une époque où il n'est pas encore concevable de payer pour des déchets. Afin de limiter le coût de ce service, les municipalités cherchent à utiliser la main d'œuvre la moins cher possible, voir même gratuite en se tournant vers des personnes sans emploi et en difficulté sociale :

« les réformateurs caressent le projet d'évacuer tout à la fois l'ordure et le vagabond, les puanteurs de l'immondice et l'infection sociale [...] ils s'accordent à prôner l'utilisation des déchets sociaux dans le procès de ramassage et de traitement de l'ordure. Ils calculent la rentabilité de l'immondice sociale affectée à la valorisation du détritus ». (Corbin, 1982)<sup>8</sup>

A l'origine, l'expression « déchet social » est employée par Armand Pagnier dans *Le vagabond, un déchet social*, publié en 1910, pour désigner celui qui ne vivrait que de

---

<sup>7</sup> Fiorello (A.), sous la direction de Boyer (A.), *Le comportement de tri des déchets ménagers : une approche marketing*, 2011, p.30

<sup>8</sup> Bertolini (G.) *Le marché des ordures. Economie et gestion des déchets ménagers*, Paris, L'Harmattan, 1990, p.33

déchets que laisse la société : des fruits tombés ou délaissés, des restes abandonnés dans les dépôts d'ordures, sans rien prendre, sans demander à personne. Cette image a par la suite évolué vers celle d'un vagabond isolé.

a) Explication : retour historique sur le couple rebut social-  
rebut physique

Si l'on remonte loin dans le passé, on peut citer deux exemples d'associations « rebut social » - « rebut physique ». A l'époque de l'Empire Romain, le « lasanophorus » était l'esclave du pot de chambre, de très bas rang. En Inde, ceux qui s'occupent des déchets font partie des castes d'Intouchables (caste tout en bas de l'échelle sociale).

En France, l'Etat va mettre en place des politiques d'assainissement visant à la fois le vagabond et l'ordure. En 1509, sous l'Ancien Régime, un impôt surnommé la taxe « des boues et des lanternes » combine la mise en place d'un service d'enlèvement des ordures et l'éclairage des rues afin de « purger la capitale des indésirables qui profitent de la nuit pour perpétrer leurs crimes »<sup>9</sup> (les lanternes servant ainsi à faciliter la circulation de nuit dans les rues pour chasser les indésirables).

L'avènement de l'hygiénisme voit fleurir nombre de projets sur ce même principe :

Ainsi, l'abbé Bertholon<sup>10</sup> propose d'utiliser les mendiants pour effectuer le nettoyage des rues de Paris ; le savant Lavoisier<sup>11</sup>, quant à lui voudrait voir les indigents balayer les voies publiques et conduire les détritiques au dépotoir (dans ses *Œuvres*, tome 3, 1780).

M.A Chevallier dans sa « Notice historique sur le nettoyage de la Ville de Paris », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, (1849) propose de choisir quelques pauvres à la charge des habitants pour éliminer les boues :

« on leur donnerait une petite charrette, traînée par un âne ou par un mauvais cheval, et on leur ordonnerait de parcourir sans cesse, pendant les jours ouvrables, la commune et ses abords ; à l'aide de la pelle et du balai, ils

---

<sup>9</sup> Lhuillier (D.) et Cochin (Y.), *Des déchets et des hommes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, p.110

<sup>10</sup> L'abbé Pierre Bertholon de Saint-Lazare, né le 21 octobre 1741 et mort le 21 avril 1800, est un physicien français, membre de Société royale des sciences de Montpellier. (source : wikipédia)

<sup>11</sup> Antoine Laurent de Lavoisier, né le 26 août 1743 à Paris et guillotiné le 8 mai 1794 à Paris, est un chimiste, philosophe et économiste français. (source : wikipédia)

ramasseraient toutes les immondices, afin de les conduire dans le réservoir de la commune. »

Le Grand Dictionnaire universel Larousse du XIX<sup>ème</sup> siècle parle même de compagnies de balayage public qui employaient des hommes âgés ou des femmes « privées de tout moyen d'existence contre un maigre salaire quotidien ».

Ces pratiques veulent suivre les exemples d'autres villes européennes telle que Bruges où ce sont les vieillards qui enlèvent les détritiques, ou encore celui de Berne réputée pour sa propreté. Là-bas, on utilise les forçats enchaînés pour assurer le nettoyage des chaussées de la ville.

L'idée sous-jacente est que ces travaux de collecte des ordures permettraient aux prisonniers, mendiants, et autres assistés de rembourser ou de compenser les dépenses qu'ils occasionnent à la collectivité. Selon Pierre Pierrard<sup>12</sup>, sous le second Empire, la moitié de la main d'œuvre employée par les entrepreneurs de boues est composée d'infirmités et de vieillards.

Ce « déchet social » ne bénéficie d'aucune considération sociale. Il est assimilé au déchet qu'il manipule.

#### b) Le phénomène d'exclusion

En parallèle de l'évacuation du déchet, l'autre enjeu est l'exclusion du pauvre considéré comme dangereux. Car si l'on associe le déchet au « déchet social », il semble logique de vouloir lui réserver le même sort, c'est-à-dire un éloignement, voir une élimination.

Les réformateurs sociaux souhaitent « faire d'une pierre deux coups » en se débarrassant à la fois des ordures et des vagabonds :

« Oh ! Si la pelle du boueur pouvait mettre dans le même tombereau toutes ces âmes de boues qui infectent la société et les charrier hors de la ville, quelle

---

<sup>12</sup> Pierre Pierrard, né le 26 février 1920 à Roubaix et mort le 8 décembre 2005, est un historien français. (source : wikipédia)

heureuse découverte et combien elle seroit précieuse à la police » (A. Corbin, *Le Miasme et la Jonquille*, Champs-Flammarions, 1982)<sup>13</sup>

Les déchets et les travailleurs de l'ordure sont donc les deux cibles à expulser petit à petit hors des villes pour raisons sanitaires : ces classes dangereuses seraient porteuses d'infections. C'est donc déjà à cette époque qu'apparaît le mythe de la « zone », espaces à la périphérie de la ville que l'on appelle aujourd'hui banlieues ou guettos. L'objectif est de délimiter un territoire où l'hygiène publique serait respectée, d'après Vigarello G., 1993 il s'agit de « *travailler sur les rebuts de la société pour mieux en maîtriser les dangers : les rebuts physiques (immondices, égouts, chantiers d'équarrissage...) mais aussi rebuts moraux (égoutiers, chiffonniers, prostitués...)* ».

Nécessairement contaminés par ce qu'ils manipulent, les travailleurs de l'ordure sont identifiés à l'immondice.

C. de Sylguy développe la thèse que :

« les ordures s'installent à la marge des espaces ou des territoires bien aménagés, là où les pauvres offrent « une moindre résistance à l'ouverture de sites d'enfouissements » refusés par les populations des quartiers aisés. Elle traduit cette idée par une formule sans détours : « Les déchets sont souvent déversés quasi métaphoriquement près des déchets de la société ; ils suivent une topographie de classe » ! »

En changeant d'échelle, elle insinue l'idée que les pays pauvres deviennent les dépotoirs des déchets des pays riches. En Inde et en Chine, des ateliers-dépotoirs accueillent les déchets d'équipements électriques et électroniques des pays occidentaux, faisant ainsi du recyclage un moyen de survie pour les populations pauvres.<sup>14</sup>

---

<sup>13</sup> Silguy (C. de), *Histoire des hommes et de leurs ordures : Du Moyen Age à nos jours*, Paris, Cherche-Midi, 2009, p.28

<sup>14</sup> Molines (G.), « Que fait-on de nos déchets ? », Librespace : <http://www.librespace.com/que-fait-on-de-nos-dechets>, 4/11/2011

### 3. Les prémisses d'une politique sociale ?

D'après le cahier des charges du 16 janvier 1894 de la ville de Paris, article 16 : « les charretiers desservant les tombereaux opéreront le chargement avec l'aide des ouvriers, hommes ou femmes, fournis et payés par l'Administration ». <sup>15</sup>

Ainsi, il arrive qu'à cette époque que les pouvoirs publics proposent de fournir et payer le personnel lorsqu'elles confient le nettoyage à des sociétés privées. On note ici l'apparition de préoccupations relatives à l'emploi de personnes en difficulté sociale via leur intégration à la propreté de la ville.

#### **Conclusion**

L'idée principale à retenir de cette époque est que les pauvres représentent des charges inutiles qu'il faut mettre au travail.

La suite du mémoire va donc nous amener à nous poser la question suivante : ces pensées sur l'assistanat vont-elles concevoir la structuration actuelle de la collecte des déchets ?

## B. LA FIGURE EMBLEMATIQUE DU CHIFFONNIER A PARIS AU XIXÈME SIÈCLE : ENTRE REJET ET UTILITE SOCIALE

La gestion des déchets ménagers a commencé à se coordonner à partir du XIXème siècle. Deux activités de gestion des déchets ont émergé : l'enlèvement des boues régenté par la royauté et le chiffonnage, activité informelle de récupération des matières premières secondaires. <sup>16</sup>

Comme nous venons de le voir, le déchet en tant que « res nullius » fait référence à un bien sans propriétaire, abandonné sur la voie publique. Ainsi celui-ci peut se transformer en une source de revenus pour ceux qui le récupèrent et le revendent. Le chiffonnage en est le parfait exemple.

---

<sup>15</sup> Bertolini (G.) *Le marché des ordures. Economie et gestion des déchets ménagers*, Paris, L'Harmattan, 1990, p.43

<sup>16</sup> Lupton (S.), *Economie des déchets*, Bruxelles, De Boeck, 2011, p.86

Les chiffonniers (appelés biffins<sup>17</sup> à Paris, on les surnomme également pattiers, pattis, drilliers, pelharots, pillarots, etc...) sont une figure emblématique de la vie parisienne. Ces agents de la propreté participent à la prospérité parisienne au XIX<sup>ème</sup> siècle. En réalité, il s'agit d'une profession aux racines bien plus anciennes, mais qui a connu de profonds bouleversements après la Révolution.

Le chiffon et l'os sont les deux matières symbolisant le cœur de l'activité du chiffonnier. Ces *excrétas*<sup>18</sup> urbains sont de plus en plus recherchées : le chiffon est le constituant principal du papier tandis que l'os animal entre dans de multiples fabrications artisanales : la tabletterie, la boutonnerie, ou la colle.

## 1. Quelle évolution a connu le chiffonnage ?

### a) Jusqu'aux années 1850 : 3 catégories

Le lendemain de la Révolution voit la promulgation de la première loi qui définit pour tout le territoire français, l'organisation du nettoyage des rues et des places ainsi que l'enlèvement des boues. La population rechignant à la tâche, une nouvelle activité de subsistance voit le jour, le chiffonnage. A ses débuts, l'activité de chiffonnage se divise en trois types de collecteurs :

- les chiffonniers de nuit ou piqueurs dont c'est l'activité principale et qui collectent la meilleure matière ;
- les secondeurs pour qui le chiffonnage est une activité annexe ;
- et les gadouilleurs, les plus misérables qui passent après les deux autres catégories.

### b) Complexification de l'organisation

Le chiffonnage a connu un grand développement au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle : c'est véritablement l'âge d'or de l'activité. Les chiffonniers ont vu leurs revenus augmenter.

---

<sup>17</sup> Mot dérivé de l'outil qu'ils utilisaient, la biffe qui désigne en argot du métier le crochet

<sup>18</sup> Substances rejetées

L'organisation s'est structurée et ressemble désormais à une pyramide.<sup>19</sup> Du plus haut au plus bas dans l'échelle, on retrouve :

- les chiffonniers de nuit ;
- les chiffonniers secondeurs ou gadouilleurs ;
- les chiffonniers coureurs (ou marrons, hotte sur le dos) ;
- les chiffonniers placiers ou îlotiers dont l'activité est sédentarisée, négociant leur place auprès des concierges pour pouvoir chiffonner au niveau des immeubles ;
- les chiffonniers du tombereau, ou tombereautiers ;
- les chiffonniers à la broyeuse, chiffonniers d'usine.

L'image des chiffonniers change, très négative au début du siècle, ils apparaissent progressivement comme indispensables au développement industriel :

« 10 000 francs par jour, 3 millions et demi par an, telle est la moisson incroyable que les chiffonniers récoltent de leurs expéditions nocturnes, butin immonde dont s'alimentent des fabriques de papier, de carton et de noir animal. » (Compte-rendu Commission municipale relative à la réforme des boues, 1867, p. 563)<sup>20</sup>

Le chiffonnage représente un marché florissant dans les pays occidentaux. En France, on estimait à environ 100 000 le nombre de chiffonniers et 500 000 le nombre de personnes qui en vivaient directement ou indirectement.<sup>21</sup>

Un rapport officiel de 1903, évaluait entre 10 et 15% la fraction de matières prélevées par des chiffonniers dans les déchets ménagers parisiens.<sup>22</sup>

---

<sup>19</sup> Bertolini (G.), *Le marché des ordures. Economie et gestion des déchets ménagers*, Paris, L'Harmattan, 1990, p.64

<sup>20</sup> Corteel (D.) et Le Lay (S.), préface de Corbin (A.), *Les travailleurs des déchets*, Toulouse, Editions érès, 2011, p.56

<sup>21</sup> Silguy (C. de), *Histoire des hommes et de leurs ordures : Du Moyen Age à nos jours*, Paris, Cherche-Midi, 2009, p.88

<sup>22</sup> Id., p.95

### c) La fin du chiffonnage

Le dernier tiers du XIX<sup>ème</sup> est synonyme de crise et de remise en cause pour la profession qui se heurte à de nombreuses difficultés.

La première difficulté repose sur l'effet de crise économique qui éclate au début des années 1880.

En parallèle, le domaine du nettoyage va connaître une grande transformation, en effet le 24 novembre 1883, le préfet Eugène Poubelle signe l'arrêté qui impose les boîtes à ordures. L'enquête de l'ouvrier François, surnommé « Bijou » démontra que les revenus des chiffonniers avaient diminué de moitié depuis la mise en application de l'arrêté (G. Meny, *Le chiffonnier de Paris, L'Action populaire*, n°95,1956).<sup>23</sup>

Après une longue période prospère, la pression hygiéniste et les innovations industrielles finissent par étouffer les entreprises de la récupération et du recyclage. Ceci, couplé à la chute des cours de la plupart des matières récupérées provoque la paupérisation des travailleurs.

L'arrêté du préfet de Police du 30 novembre 1946 interdit le chiffonnage traditionnel pour des motifs de salubrité. Le chiffonnage se voit donc déplacé à l'usine. Toutefois, la disparition de ce métier ne signifie pas celle de la récupération : en 1944 est créé la Fédération des entreprises de recyclage, la FEDEREC.

La disparition des chiffonniers s'accompagne de la naissance d'un nouveau vocabulaire appliqué à l'urbain : jusqu'aux années 1930, on collecte et on utilise des boues et des ordures ; au-delà on enlève et on détruit ou élimine des déchets.

## 2. Deux visions du chiffonnage

La société a toujours manifesté deux sentiments opposés à l'égard des chiffonniers dont l'activité est ambiguë.

Perçus comme des parias responsables des maux de la société, ils inquiètent la « bonne société » tandis que les industriels leur accordent une certaine reconnaissance car pour eux, le chiffonnage permet l'approvisionnement de l'industrie en matières premières.

---

<sup>23</sup> Id., p.170

Victime d'une image très négative au début du siècle, ils apparaissent donc comme indispensables dans le développement industriel.

Associés aux déchets et donc aux maladies et à la saleté (en 1920 : un cas d'épidémie est surnommé « la peste des chiffonniers »), les chiffonniers sont pourtant un maillon essentiel du nettoyage urbain.

Ayant le statut d'activité informelle, le chiffonnage a donc connu quelques problèmes avec les autorités qui lui ont causé de nombreuses tracasseries administratives. Par exemple, à la veille de la Révolution, un précurseur du préfet Poubelle recommande l'usage de paniers pour collecter les ordures et se débarrasser des chiffonniers :

« Au moyen de l'usage de paniers, on ne verrait plus courir par la ville tous ces sales chiffonniers et ramasseurs de cendres, classes nombreuses de fainéants et vagabonds, si dangereux dans une ville comme Paris ».<sup>24</sup>

A côté de ça, les chiffonniers placiers ont commencé à se développer à partir de 1850. Leur statut de sédentaires crée un meilleur rapport avec habitants ; ils ressemblent aux concierges d'aujourd'hui.

Interdit pour des motifs de salubrité, les chiffonniers bénéficient pourtant du soutien de quelques défenseurs qui mettent en avant le rôle précieux du chiffonnier dans la vie spirituelle et intellectuelle. Par exemple, de la part du chroniqueur Louis-Sébastien Mercier : « *Ce vil chiffon est la matière qui deviendra l'ornement de nos bibliothèques et le trésor précieux de l'esprit humain.* » (Mercier (L.-S), *Tableau de Paris*, tome 1, 1781).<sup>25</sup>

Chroniqueurs et prêtres tentèrent réhabiliter image, par exemple Charles Lancelin<sup>26</sup> témoigne en leur faveur après son enquête à la cité Doré en 1900.<sup>27</sup>

---

<sup>24</sup> Lhuillier (D.) et Cochin (Y.), *Des déchets et des hommes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, p.102

<sup>25</sup> Silguy (C. de), *Histoire des hommes et de leurs ordures : Du Moyen Age à nos jours*, Paris, Cherche-Midi, 2009, p.92

<sup>26</sup> Charles Lancelin (1852-1941) est avec Alain Kardec un occultiste spirite, des plus connus. Il est l'auteur l'auteur du célèbre ouvrage *Méthode de dédoublement personnel*. (source : <http://www.editions-tredaniel.com/charles-lancelin-auteur-1629.html>)

<sup>27</sup> Silguy (C. de), *Histoire des hommes et de leurs ordures : Du Moyen Age à nos jours*, Paris, Cherche-Midi, 2009, p.152

Le chiffonnier est même le héros de plusieurs œuvres littéraires. On peut citer quelques exemples parmi lesquelles deux pièces de théâtre. En 1847, Félix Pyat a écrit *Le Chiffonnier de Paris*, un drame en 5 actes ; quelques années plus tard, en 1861, Anicet Bourgeois a écrit *La Fille des chiffonniers*, drame en 5 actes aussi. Le poème de Charles Baudelaire, « Le vin des chiffonniers », extrait du recueil *Les fleurs Du Mal*, est publié pour la première fois en 1857. Baudelaire s'est inspiré d'une anecdote de l'époque :

« Un chiffonnier livrait chaque soir, après boire, des combats imaginaires dans le faubourg du Temple. Les artistes de l'époque Romantique s'emparent du personnage du chiffonnier pour en faire un philosophe qui, parce qu'il est libre et vit au jour le jour, leur apparaît dégagé des contingences matérielles. Il connaît la nature Humaine car c'est un flâneur acéré. »<sup>28</sup>

Certains détracteurs considèrent la communauté de chiffonniers comme une minorité marginale qui fait peur alors qu'en vérité la majorité pratique cette activité « par héritage », ils exercent ce métier comme leurs parents avant eux, d'une génération à une autre. Ils peuvent effrayer car ils véhiculent une forte indépendance et fierté vis-à-vis de la société qu'ils jugent ingrate à leur égard.

### **Conclusion**

Finalement, les chiffonniers se sont emparés d'une niche, celle de la collecte de matières plus ou moins valorisables. La population, en général, ne souhaitant pas s'occuper de ses déchets, c'est donc une activité qui l'arrangeait mais qu'elle craignait à la fois.

L'histoire des chiffonniers nous ouvre au problème de l'industrialisation, et de la « modernisation » qui détruit ces métiers de l'économie informelle.

Nous pouvons établir un parallèle avec ce qui se passe actuellement. En effet, les entreprises d'insertion qui ont hérité de ce positionnement historique se confrontent aux difficultés à une concurrence accrue de la part des entreprises de l'économie classique.

---

<sup>28</sup> Source : <http://www.etudier.com/dissertations/Le-Vin-Des-Chiffonniers-De-Baudelaire/367729.html>

## C. LA PROFESSIONNALISATION DU METIER : DES MISEREUX AUX PROFESSIONNELS

Après l'interdiction officielle du chiffonnage, le gouvernement français commence à organiser le système d'élimination des déchets sous la forme de service public. Le déchet est désormais l'objet d'une attention quotidienne et collective.

Le dispositif législatif<sup>29</sup> mis en place conduit à l'apparition de la collecte « moderne », proche de celle que nous connaissons aujourd'hui. Même si les vieux préjugés concernant les éboueurs n'ont pas disparu, on constate une évolution des mentalités.

### 1. La professionnalisation du métier

L'année 1975 marque un tournant dans l'histoire de la collecte des déchets : l'enlèvement des ordures ménagères relève désormais du service public. C'est un service public local, placé sous la responsabilité des collectivités locales.

Cependant, celles-ci ont le choix de réaliser elles-mêmes les activités correspondantes, en régie directe, ou bien de les confier à des prestataires privées. On peut observer, au moins depuis un siècle, une tendance au développement de la privatisation.

En France, deux groupes industriels ont capté le marché. Ce duopole est composé de la Lyonnaise des eaux et de Veolia.

Le terme d'éboueur est apparu à Paris dans les années 1950 pour désigner les travailleurs chargé de la collecte des ordures ménagères et du nettoyage des rues. Etymologiquement, le terme vient du verbe ébouer (« enlever la boue ») avec le suffixe –eur, formant un nom d'agent.<sup>30</sup> L'éboueur est également connu sous le nom d'agent de la propreté urbaine ou de ripeur.

Le statut du personnel des entreprises privées a été fixé en 1957 par une Convention collective nationale.

---

<sup>29</sup> L'annexe n°1 rappelle les principaux textes réglementaires en vigueur.

<sup>30</sup> Source : <http://fr.wiktionary.org/wiki/%C3%A9boueur>

Cette institutionnalisation du métier a eu pour conséquence l'amélioration des conditions de travail des éboueurs. L'image du métier tend à s'améliorer petit à petit, et ce, pour plusieurs raisons :

La mécanisation progressive des opérations de traitement de l'ordure rend les métiers plus techniques et par conséquent, plus valorisants. L'utilisation d'une machine introduit une certaine distance vis-à-vis des déchets : les bennes à caisson fermé ont succédé aux bennes ouvertes par exemple, puis le levage mécanique des bacs s'est développé. Les véhicules sont de plus en plus maniables et silencieux. L'évolution du matériel permet de diminuer l'effort physique. Plus récemment, on a vu l'entrée dans ce secteur de l'informatique, pour la planification des tournées notamment.

Les emplois, d'abord peu prisés étaient majoritairement occupés par des immigrés surnommés les « saisonniers ». En 1976, le personnel d'éboueurs est composé à 95% d'étrangers<sup>31</sup> d'origine majoritairement maghrébine. Le métier a par la suite connu une forte francisation des postes, pour partie en accordant la nationalité française à des immigrés. Le nombre de candidats augmente, surtout dans la fonction publique qui véhicule une étiquette valorisante.

En parallèle, les différentes grèves menées par ces travailleurs fortement syndiqués mettent la pression sur les responsables du service qui cèdent face à leurs demandes diverses. La conséquence est l'amélioration progressive de la condition salariale. Le turn-over a tendance à diminuer, la main d'œuvre est plus stable et donc plus efficace.

« L'image de marque du métier s'est considérablement modifiée, et il est de plus en plus considéré comme un emploi de manutention classique, contrairement à l'assimilation antérieure au clochard ou au bagnard » écrit Anne Mayère.<sup>32</sup>

---

<sup>31</sup> Bertolini (G.) *Le marché des ordures. Economie et gestion des déchets ménagers*, Paris, L'Harmattan, 1990, p.55

<sup>32</sup> Id., p. 58

## 2. Des stigmates du passé toujours présents

Le métier d'éboueur est paradoxal : essentiel au bon fonctionnement de la société, il reste « mal vu » quand même. Pourquoi ?

### a) Associé à une activité sale

La première explication est dû au fait que l'on associe le travailleur à une activité sale à cause de la proximité qu'il entretient avec les ordures.

En effet, la proximité du déchet est incontournable. Le regard de l'autre tend à assimiler le travailleur à son objet de travail, en l'occurrence aux déchets : « On nous a souvent accusés de puer ». <sup>33</sup> Cette association au déchet est dure à vivre car pour les travailleurs, parler des déchets, c'est parler de leur activité et de leur identité professionnelles.

J. Gouhier (1984) explique que des mécanismes similaires conduisent à associer déchet physique et déchet social :

« Dans la société moderne, le déchet apparaît comme le paria repoussé hors classement économique, socialement considéré et matériellement expulsé des lieux centraux à la façon des intouchables hors castes, affectés aux basses besognes de la société brahmanique de l'Inde traditionnelle. » <sup>34</sup>

### b) Exercice difficile

Même si la mécanisation a permis d'alléger la peine des travailleurs, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un exercice difficile aux conditions de travail parfois très dures. D'après la lecture du livre *Les travailleurs des déchets*, sous la direction de Delphine Corteel et Stéphane Le Lay, j'ai pu rassembler quelques caractéristiques de ce travail :

#### ***La pénibilité***

La pénibilité (Almudever, 2013) désigne une situation lourde, qui pèse de manière excessive : d'un côté, la pénibilité renvoie à la notion de poids et de fardeau et de l'autre, elle renvoie à la notion d'épreuve qui forme l'expérience du sujet.

---

<sup>33</sup> Lhuillier (D.) et Cochin (Y.), *Des déchets et des hommes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, p.80

<sup>34</sup> Id., p.86

Le métier d'éboueur est caractérisé par une activité physique intense ; en effet, les sollicitations physiques sont omniprésentes. Les facteurs de pénibilité sont nombreux : charge importante à manipuler, volume élevé de déchets à collecter, déplacements permanents d'un point de collecte à un autre, etc... Le principe du « fini-parti » (plus les salariés font leur tournée rapidement, plus ils terminent tôt leur journée de travail) augmente le risque d'accidents du travail car les agents s'imposent des cadences très soutenues (glissades, chutes et entorses, troubles musculaires, etc...). Avec l'âge et l'ancienneté, l'état de santé des travailleurs se dégrade fortement : fatigue, usure, arthrose, hypertension, en sont autant d'exemples. Beaucoup de grandes villes se retrouvent confrontées au problème d'avoir un nombre élevé d'éboueurs qui ne sont plus aptes à assurer le ramassage, mais qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite.

Serge Volkoff résume la situation :

« Les équipiers de collecte dans beaucoup de villes ont vu leur métier se transformer, conteneurs, vêtements de protection meilleur, automatisation... Pourtant les sollicitations physiques demeurent car il faut se dépêcher et les entreprises calculent les temps au plus juste. L'équipier de collecte doit courir, sauter en marche. [...] Les robots ont plutôt amélioré les choses mais pas tout réglé. La mécanisation et l'automatisation ne sont pas des solutions, cela a eu des effets bénéfiques mais sans tout résoudre. Des pénibilités anciennes existent : effort, vibration [...] »

### ***Le dégoût***

Les éboueurs éprouvent quotidiennement le dégoût de ramasser des ordures qui « puent », voire des animaux morts. Plusieurs livres à ce sujet évoquent le dégoût suscité par les « bains de lixiviat », liquide qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets qui s'accumulent dans le camion. Au fil du temps, les travailleurs développent une forme d'habitude face au dégoût et parviennent à contrer ou à dissimuler les émotions liées à ce dégoût, mais il s'agit d'un long travail.

### ***Les impacts sanitaires***<sup>35</sup>

---

<sup>35</sup> Le Bozec (A.), Barles (S.), Buclet (N.), Keck (G.), *Que faire des déchets ménagers ?*, Versailles, Quae, 2012, p.140

Les travailleurs des déchets s'exposent à différents types de risques. Outre les risques physiques évoqués plus haut, il existe également des risques chimiques (à cause de solvants se dégageant des déchets, des fumées de diesel des camions...) et des risques biologiques qui peuvent causer diverses pathologies digestives et respiratoires. L'exposition aux agents biologiques peut aussi se faire par piqûre (seringues jetées par les médecins libéraux par exemple).

### ***L'humiliation***

Enfin, la prégnance des interactions avec les usagers et la vision dépréciative que ceux-ci portent sur ce métier et ceux qui l'exercent entraînent un processus de mise à l'écart des travailleurs de la part de la société. C'est aux « aux yeux de tous » que s'effectue la collecte et les éboueurs sont amenés à rencontrer diverses réactions : compassion, pitié ou mépris.

Michèle Jolé évoque « l'art de travailler devant témoin », en effet, selon elle, peu de métiers sont aussi exposés et sans lieu de repli. Le travail s'effectue quotidiennement sous le regard de passants. Cette visibilité honteuse de la manipulation du déchet obligée est inhérente à l'exercice de leur métier.

« Quelle que soit la représentation que se font les éboueurs de leur métier, cette visibilité exige la construction de stratégies personnelles qui vont moduler l'engagement et l'exposition de soi, entre d'un côté, public et anonyme et de l'autre, privé et singulier. »<sup>36</sup>

---

<sup>36</sup> Jolé (M.), « Le balayeur en son métier : l'exemple parisien », *Les annales de la recherche urbaine* n° 88, p.90-94

### c) Disqualification du professionnalisme

Les éboueurs sont victimes d'une forte dévalorisation sociale. Ils se situent systématiquement au bas de l'échelle du prestige social quels que soient la société et le pays concernés. Les critères généralement pris en compte pour évaluer cette échelle étant l'argent, le pouvoir, la nature du travail et le niveau de scolarité nécessaire pour accomplir le travail, on comprend mieux pourquoi le métier d'éboueur est souvent méprisé.

Le nom du métier est parfois même synonyme d'injure. Qui a jamais rêvé d'être éboueur ? Qui souhaite à ses enfants de le devenir ? Cette déconsidération sociale conduit les éboueurs à avoir un peu honte de leur métier.

Comme le souligne Hughes : « *Dans l'imaginaire collectif, le métier d'éboueur représente l'archétype du métier socialement disqualifié et disqualifiant* ».

### 3. Moyens de défenses pour contrer cette dévalorisation

L'image dégradée des métiers liés aux déchets constitue une vraie difficulté pour la profession. Le citoyen, aujourd'hui, connaît uniquement leurs aspects visibles : le métier d'éboueur, les métiers liés aux opérations de collecte, etc.

L'objectif de la profession est de rendre les métiers davantage attractifs, en mettant en avant la mécanisation, par laquelle les emplois à risque et à forte pénibilité tendent à disparaître.

#### a) Phénomène d'effacement symbolique

Le phénomène d'effacement symbolique consiste à mettre en avant l'employeur pour occulter le contenu du métier et effacer le rapport au déchet. Un éboueur parisien affirmera plus facilement : « Je travaille à la Mairie de Paris » plutôt que « je suis éboueur ». Avec ces métiers dans les collectivités, les éboueurs accèdent à un statut de fonctionnaire, ce qui n'est pas négligeable en termes de sécurité.

De plus, la place que la notion de développement durable occupe à présent dans notre société constitue, par ailleurs, un axe qui permet d'apporter aux jeunes recrues une satisfaction vis-à-vis de leur métier car cela donne du sens à leur vie professionnelle.

## b) Processus de légitimation

Petit à petit, un nouveau vocabulaire va apparaître au sein de la filière afin de supprimer toute charge affective attachée au déchet. Par exemple, les entrepreneurs de boues sont transformés en industriels de la dépollution tandis que le chiffonnier ou le balayeur est désormais appelé technicien de surface. Dans les centres de tri, les différents travailleurs n'emploient pas le même vocabulaire. Les agents de tri utilisent le mot « déchet » ; pour les chefs de cabine et d'équipe, et les caristes, il devient un « produit », terme socialement plus acceptable, moins rebutant que déchet ou ordure. Cet élément est révélateur de la position hiérarchique occupée par chaque salarié. Le vocabulaire utilisé supprime l'univers de la poubelle et s'inscrit dans une logique de propreté.

Autre exemple de ces nouvelles pratiques discursives :

« Quand on me demande où je travaille, je dis : « dans un centre d'enfouissement technique » parce que la décharge seulement, ça fait noir ». Quant à ceux qui ont la charge de la conduite des remorques, ils se disent « des conducteurs d'engins comme dans les travaux publics ».<sup>37</sup>

D'autre part, la collecte va devenir sélective « l'éboueur ne ramasse pas tout et n'importe quoi » comme le balayeur ne va pas tout nettoyer. L'objectif étant d'inverser les rôles et de faire honte à ceux qui jettent en désordre.

La pratique du ramassage des ordures obéit à des règles strictes, une véritable codification est développée afin d'améliorer constamment l'efficacité de la collecte. Cela passe par une collaboration précise et ritualisée entre l'équipe.

## c) Revendication d'un professionnalisme

Ainsi, les éboueurs n'ont de cesse de revendiquer un professionnalisme qui allie des compétences techniques et une certaine rigueur éthique.

La mécanisation concerne principalement la collecte et le tri. Grâce à la mécanisation, le métier de trieur est appelé à évoluer vers un métier de contrôleur en qualité et le contact entre la personne et le déchet disparaîtra.

---

<sup>37</sup> Lhuilier (D.) et Cochin (Y.), *Des déchets et des hommes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, 184 p.82

Les métiers, comme nous l'avons précédemment évoqué, deviennent techniques : ils nécessitent l'emploi de davantage d'ingénieurs et de cadres dans la profession. Au nombre de 3 000 à ce jour, la quantité d'ingénieurs et de cadres a augmenté entre 2003 et 2005 de 25 % tandis que l'effectif global augmentait de 3 %.<sup>38</sup>

D'autre part, les éboueurs, bénéficient de plus en plus, de formations initiales et continues. En effet, l'offre de formation s'est développée. D'après la FEDEREC<sup>39</sup>, parmi les nouveaux diplômés on trouve par exemple, un CAP Opérateur des Industries du Recyclage, un titre professionnel « conducteur de matériel de manutention et de conditionnement des industries des déchets », un niveau bac +3 responsable d'exploitation, ainsi qu'un réseau de CFA et de CFC agréés par la branche.

L'évolution générale laisse présager un avenir favorable en termes de croissance d'emplois. On peut également noter qu'une partie des métiers évoluent vers davantage de management et de communication, grâce notamment aux nouvelles collectes sélectives.

### **Conclusion**

Le déchet a une forte dimension symbolique : il renvoie au désordre, à la saleté, voire même à la mort. Malgré le fait que les travailleurs des déchets effectuent au quotidien un travail indispensable au bon fonctionnement de la société, ils restent en bas de l'échelle sociale. Les éboueurs souhaitent dépasser cette menace identitaire qui renvoie à une stigmatisation de la profession : « L'image de notre profession est une image de margoulin, de ferrailleur, les décideurs du milieu de déchet sont des ex-ferrailleurs mais c'est pas pour ça qu'ils n'ont pas de conscience »<sup>40</sup> (gérant d'une décharge). La réhabilitation de la profession passe par son intégration dans un univers plus technique et industriel.

---

<sup>38</sup> ORDIF, Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France, « Les gens du déchet : des hommes, des femmes, des communautés de travail. « Ne dites pas à mes voisins que je travaille dans les déchets en Ile-de-France ! » Quelle image pour nos professions ? », p.4

<sup>39</sup> « Emplois, métiers et formations dans le secteur du recyclage (FEDEREC) », Synthèse du CEP de la branche d'avril 2010, Pollutec 2010, p.35

<sup>40</sup> Lhuilier (D.) et Cochin (Y.), *Des déchets et des hommes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, p.77

### ***Conclusion partie 1***

Cette démarche rétrospective a donc permis d'identifier 3 facteurs d'évolution du métier et de la vision que nous avons des travailleurs des déchets : la volonté politique, l'ambition économique naissante et l'aspect social.

Le début de l'histoire de la collecte des déchets au XVIème siècle est marqué par les nombreuses interventions étatiques. En effet, la population rechignant à la tâche de mieux gérer ses déchets, les administrations choisissent de mettre au travail des personnes en grande difficulté, souvent en marge de la société : les prisonniers, les personnes âgées, les femmes... considérés comme des « déchets sociaux ». A posteriori, on peut voir à travers ce choix un début de politique sociale.

L'exemple du chiffonnier montre également cette volonté de « garder » ce service sous la coupe de l'Etat. Malgré une certaine reconnaissance de la part du monde industriel, les municipalités n'ont cessé de « mettre des bâtons dans les roues » aux chiffonniers, dont l'activité représentait un maillon essentiel du nettoyage urbain.

Enfin, à partir de 1975 la réglementation a permis la création d'un véritable marché, laissant le champ libre à de nouveaux acteurs aux grandes ambitions économiques, mettant à mal les pionniers historiques, comme nous allons le voir en partie 2.

## Partie 2

La réduction des déchets au service de  
l'insertion professionnelle ?

Dans cette seconde partie, l'objectif est de tenter de justifier le positionnement des entreprises d'insertion dans le domaine des déchets.

Dans un premier temps, le champ de l'insertion par l'activité économique sera étudié. Instrument majeur de la lutte contre l'exclusion, l'IAE fait la liaison entre l'économique et le social. En effet, le travail devient vecteur d'intégration sociale en permettant à des personnes en grande difficulté d'entrer dans la sphère économique et d'y participer. Les entreprises d'insertion incarnent parfaitement cette idée. L'objet économique, c'est-à-dire l'activité de l'entreprise est le moyen de parvenir à sa finalité qui est l'insertion sociale.

Dans un second temps, après avoir analysé la dimension sociale des filières de collecte et de traitement des déchets, nous verrons en quoi ce secteur représente un bon support pour l'emploi en insertion. L'objectif de cette analyse est d'interroger les orientations politiques et les enjeux pour les différents acteurs du secteur, et notamment les acteurs de l'insertion qui font preuve d'une grande capacité d'adaptation afin de rester compétitifs.

## A. L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE, L'IAE : « A L'INTERSECTION DE L'ECONOMIQUE ET DU SOCIAL »

### 1. Les origines de l'IAE

L'insertion par l'activité économique est née à partir du milieu des années 1970 durant la crise économique, pour permettre aux personnes en grande difficulté d'accéder à un emploi.

En effet, à cette époque, l'économie mondiale connaît de profondes mutations (fin du système monétaire de Breton-Woods, deux chocs pétroliers, etc...). La France voit son taux de chômage doubler entre 1973 et 1976 pour atteindre 1 million de chômeurs. A partir de ce moment-là, l'exclusion n'est plus considérée comme un problème de marginalité mais comme le résultat d'une situation économique catastrophique et d'un chômage de longue durée, qui touche plus particulièrement les jeunes sans formation et les travailleurs plus âgés.

En parallèle de ce constat alarmant, « un courant d'idée traverse le monde du travail social et celui de grandes institutions comme la justice ou la psychothérapie. Inspiré par Basaglia, Sartre, Foucault, ce mouvement s'oppose à l'idée de l'enfermement, du marquage social, de la stigmatisation. »<sup>41</sup>

C'est dans ce contexte que sont nées les premières formules d'insertion par l'économique. Face à la crise, les acteurs du champ de l'action sociale cherchent le moyen de privilégier l'autonomie et l'émancipation des personnes exclues en évitant tout mécanisme d'assistance : « *Puisque le marché du travail ne permet plus la réinsertion de leurs clients, ils vont créer leurs propres structures économiques pour les accueillir* » (Autès (M.), *Les paradoxes du travail social*, Dunod, 1999, p.159)<sup>42</sup>

Petit à petit, l'idée que le travail peut être un outil d'insertion sociale fait son chemin. En effet, « *l'apprentissage d'un métier, le lien social et l'estime de soi acquis en entreprise sont des vecteurs incontournables d'intégration.* »<sup>43</sup>

L'IAE obtient enfin une reconnaissance législative via la Circulaire n°44 du 10 septembre 1979 relative à l'organisation du travail des personnes exclues qualifiées d'« handicapés sociaux ».

Cependant, de nombreuses formes d'assistance par le travail ont précédé l'IAE. On peut citer par exemple les « ateliers de charité » sous François Ier, les « maisons de travail » sous Louis XIV. Plus près de nous, au début des années 1950, les premières communautés Emmaüs inventent le concept de mise au travail des personnes comme moyen de lutte contre l'exclusion dans le but de les aider à retrouver leur dignité. Toutes ces expériences constituent les fondements de l'IAE telle que nous la connaissons aujourd'hui.

---

<sup>41</sup> Source : site griep.asso.fr, Historique : <http://www.griep.asso.fr/index2.php?r=71>

<sup>42</sup> Loquet (P.), « Les outils et structures de l'insertion par l'activité économique », Dossier d'experts, La lettre du cadre territorial, mars 2004

<sup>43</sup> Source : L'histoire de l'IAE : les dates et textes clés, <http://www.achats-responsables-ca.fr/content/l-histoire-de-l-iae>

L'objectif premier de l'IAE est la lutte contre l'exclusion. Pour se faire, elle innove en se situant à mi-chemin de l'économique et du social.

« L'IAE cherche la rencontre du social et de l'économique dans le lieu même de la production de la richesse. Il s'agit de faire de l'unité de production un outil social, en l'occurrence un outil d'intégration social.»<sup>44</sup>

## 2. Cadre légal

Cette partie traite de l'arsenal législatif mis en place afin d'accompagner le développement des structures d'insertion par l'activité économique, les SIAE.

L'Etat a depuis plusieurs années accru significativement l'aide aux structures d'insertion, en appuyant par exemple les contrats avec les collectivités locales, ou en favorisant le partenariat public-privé. Cet effort est relayé par les communes très souvent partenaires des structures situées sur leur territoire, par les départements dans le cadre de l'action sociale et par les régions.

### a) Les différentes étapes<sup>45</sup>

- **1970-1980 : Emergence de l'IAE**

**1974** : Le principe d'aide à l'accès au travail se retrouve mis en pratique avec la loi du 19 novembre 1974.

**1979** : La circulaire 44 fixe le cadre juridique des centres d'adaptation à la vie active (CAVA), précurseurs des structures d'insertion par l'activité économiques.

- **1980-1990 : Développement de l'IAE**

**1985** : Circulaire encadrant l'expérimentation des entreprises intermédiaires, futures entreprises d'insertion.

---

<sup>44</sup> Hatzfeld (M.), et al., *L'insertion par l'activité économique : des expériences, des pratiques, des acteurs*, publié. par le Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Paris, Syros, 1993, p.9 et p.20

<sup>45</sup> Source : L'IAE en 10 dates clés : <http://www.socialement-responsable.org/je-veux-decouvrir-l-iae/decryptage-de-l-iae/l-iae-en-10-dates-cles>

**1986** : Organisation progressive des différentes structures : les associations intermédiaires créent la coordination des organismes d'aide aux chômeurs (COORACE) ; en **1988** : les entreprises d'insertion constituent le Comité national de liaison des entreprises d'insertion (CNEI).

**1987** : Loi officialisant le statut d'association intermédiaire.

- **1990-2000 : Structuration et reconnaissance de l'IAE**

**1991** : Officialisation des statuts d'entreprise d'insertion et d'entreprise d'intérim d'insertion ; Création des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ; Création du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE) pour répondre au besoin d'un lieu d'expression commun des réseaux nationaux en direction des pouvoirs publics et pour faire face aux évolutions réglementaires.

**1998** : Loi de lutte contre les exclusions fixant le cadre légal d'intervention de l'IAE. (cf : b) Loi-cadre : L'insertion par l'activité économique dans la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion)

- **Depuis 2000 : Professionnalisation et modernisation de l'IAE**

**2005** : La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale réaffirme le rôle de l'IAE comme acteur à part entière dans la lutte contre l'exclusion et le chômage.

**2008** : Plan de modernisation de l'IAE. La loi de lutte contre les exclusions de 2008 impose que les publics éligibles soient identifiés par un agrément, délivré par Pôle Emploi ou par un prescripteur du service public de l'emploi.

**2014** : Projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire. Un des objectifs est de réformer l'IAE pour renforcer l'efficacité des politiques d'insertion. Le projet de loi réorganise la gouvernance des dispositifs à l'échelle territoriale en affirmant explicitement la responsabilité des départements dans ce domaine.<sup>46</sup>

---

<sup>46</sup> Source : site du Sénat, <http://www.senat.fr/rap/108-025/108-0257.html>

b) Loi-cadre : L'insertion par l'activité économique dans la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion

Véritable texte clé, la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions « fixe le cadre légal d'intervention de l'Insertion par l'Activité économique et l'inscrit dans le Code du Travail.

Elle crée un cadre juridique général reposant sur trois principes majeurs :

- un conventionnement systématique de toutes les structures de l'IAE avec l'Etat ;
- un agrément préalable des publics par le Pôle Emploi ;
- un pilotage local de l'ensemble du dispositif assuré par un Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), sous la responsabilité du Préfet. »<sup>47</sup>

Le secteur est défini à l'article L5132-1 du code du travail de la manière suivante :

« L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

« Parce qu'elles étaient de plus en plus nombreuses et diversifiées, qu'elles dépendaient d'organismes très différents, la Loi de lutte contre les exclusions de 1998 a permis une plus grande lisibilité du secteur et une harmonisation des démarches administratives. »<sup>48</sup>

---

<sup>47</sup> Source : site du CNEI,

[http://www.cnei.org/index.php?option=com\\_flexicontent&view=items&cid=88&id=204&Itemid=102](http://www.cnei.org/index.php?option=com_flexicontent&view=items&cid=88&id=204&Itemid=102)

<sup>48</sup> Source : site de l'UREI, <http://www.urei-idf.org/pages/docs/Historique%20general.htm>

### 3. Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) aujourd'hui

#### a) Les SIAE

Les SIAE sont des structures spécialisées qui permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier de contrats de travail pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Différents types de publics peuvent donc être concernés : les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale, les jeunes de moins de moins de 26 ans en grande difficulté, etc.

L'agrément délivré par Pôle Emploi donne la possibilité au bénéficiaire de travailler pendant 24 mois au sein de l'IAE. Le parcours d'un salarié en insertion peut mobiliser plusieurs employeurs.<sup>49</sup>

Pendant la durée de l'agrément, les salariés en insertion bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement à la fois social et professionnel destiné à renforcer leur employabilité et leur intégration. La finalité du parcours au sein d'une SIAE est l'accès à un emploi durable, directement ou par le biais d'une formation qualifiante, chez un employeur dit classique. »<sup>50</sup>

D'après l'article L5132-4 du code du travail :

« Les structures d'insertion par l'activité économique pouvant conclure des conventions avec l'Etat sont :

- 1° Les entreprises d'insertion ;
- 2° Les entreprises de travail temporaire d'insertion ;
- 3° Les associations intermédiaires ;
- 4° Les ateliers et chantiers d'insertion. »

---

<sup>49</sup> Cf Annexe n°3 : Parcours d'insertion/ Structures IAE

<sup>50</sup> Source : L'IAE en 5 questions, <http://www.socialement-responsable.org/je-veux-decouvrir-l-iae/decryptage-de-l-iae/1-iae-en-5-questions>

Acteurs de lutte contre le chômage et les exclusions, les SIAE n'en sont pas moins des partenaires économiques pour les professionnels ou les particuliers, selon les types de structures. En effet, on peut distinguer deux grands types de SIAE, qui ont chacune leurs spécificités :

- Celles qui produisent directement des biens et des services (ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion) ;
- Celles qui mettent leurs salariés à disposition d'utilisateurs (associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification).

L'annexe n°4 reprend les particularités de chaque SIAE sous la forme d'un tableau récapitulatif.

#### b) [Zoom sur les Entreprises d'Insertion](#)

Comme l'a dit Michel Rocard :

« Une entreprise d'insertion n'a de sens que si elle fabrique ses produits et vit de ses ventes. Les subventions ne doivent pas représenter un viol des équilibres du marché, mais simplement un surcoût de la mise au travail de personnes peu qualifiées et peu habituées au travail à leur entrée. »<sup>51</sup>

Les entreprises d'insertion occupent une place importante dans la lutte contre les exclusions. Nées il y a 30 ans, elles représentent aujourd'hui un modèle économique viable et innovant.

Une EI est une entreprise de production de biens ou de services, se situant dans le secteur concurrentiel marchand classique, mais dont la finalité est avant tout sociale : accueillir et accompagner des personnes en situation d'exclusion pour construire et finaliser avec elles un parcours d'insertion socioprofessionnel durable. En effet, les biens et services qu'elle produit sont destinés au marché, et les ressources proviennent essentiellement de ses ventes. Les aides qu'elle reçoit de l'Etat viennent compenser l'effort qu'elle consent pour l'embauche de personnes en difficulté : par exemple, le

---

<sup>51</sup> Source : CNEI Mag n° 26, publié à l'Automne 2004, p.14

surcoût lié à la rotation des personnes en difficulté et à leur faible productivité, le coût de leur encadrement et de l'accompagnement social.

### ***Quelques chiffres***<sup>52</sup>

En 2011, les entreprises d'insertion connaissent une croissance de 9,3% pour 2011 soit le double de celle enregistrée par les TPE/PME classiques (4,7%).

Plus de la moitié des 30 900 salariés en parcours d'insertion (soit 10 150 équivalent temps plein) sont sortis en emploi ou formation des entreprises adhérentes au CNEI en 2011, avec une augmentation de 2 points du taux de sorties vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) par rapport à 2010.

### ***Conclusion***

Nous avons désormais une meilleure approche du monde de l'insertion, comment il fonctionne, quel type de public est visé par ce dispositif. Nous pouvons désormais examiner le lien qui unit l'insertion et la filière de collecte et de traitement des déchets.

## **B. LA DIMENSION SOCIALE DES FILIERES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS**

Cette partie va se centrer sur l'analyse de la dimension sociale des filières de collecte et de traitement des déchets. Avant de comprendre pourquoi le secteur des déchets est porteur d'emplois en insertion, il convient de revenir sur l'accointance très ancienne entre les déchets, les bonnes œuvres, les marginaux et les exclus des sociétés productives.

### **1. Connivence entre les bonnes œuvres, les exclus et les déchets**

Parmi les structures qui se positionnent dans la lignée de la tradition des chiffonniers, on retrouve beaucoup d'associations spécialisées dans des activités de récupération et de recyclage. Le développement de ces activités crée des milliers d'emplois. Souvent

---

<sup>52</sup> Source : Observatoire des entreprises d'insertion 2011, publié sur le site : [cnei.org](http://cnei.org)

« gagne-pain » précaires proposés à des personnes marginalisées, elles permettent de les aider à se remettre « sur les rails ».

A travers l'exemple d'Emmaüs, nous allons voir comment l'économie sociale et solidaire a investi la filière. A l'origine, les compagnons d'Emmaüs choisissent de pratiquer le chiffonnage et les recettes alimentaient la bourse collective. Mais après un incident avec un chiffonnier qui les accuse de voler leur butin, l'abbé Pierre propose d'opter pour la « chine » afin d'éviter d'éventuels conflits. La principale activité d'Emmaüs est donc la récupération à domicile d'objets divers dont la vente va fournir l'essentiel des ressources de la structure :

« Le mouvement d'Emmaüs vise donc une double récupération : celle de dons, d'objets de brocante et de matériaux recyclables, et celle d'hommes en marge de la société, sinon considérés par d'autres comme irrécupérables. »<sup>53</sup>

D'une façon plus large, il a toujours existé certaines affinités entre les déchets et les bonnes œuvres : les vieux vêtements pour les œuvres caritatives, le verre pour la Ligue contre le cancer, et bien d'autres. La Croix Rouge collecte les vêtements, les chaussures, le linge de maison, les peluches... grâce aux dons de particuliers et d'entreprises. De nombreuses autres associations collectent des déchets pour financer leurs activités caritatives.

## 2. Etapes qui ont structuré la relation entre les déchets et l'insertion

En France comme dans de nombreux autres pays, l'enlèvement des ordures ménagères est un service public local, placé sous la responsabilité des collectivités locales.

Cependant, les activités correspondantes sont susceptibles d'être réalisées par les collectivités locales elles-mêmes, en régie directe, ou bien sont confiées à des prestataires privées.

---

<sup>53</sup> Beaune (J-C.), *Le déchet, le rebut, le rien*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p.44

a) La clé du positionnement des EI : l'implantation historique

Historiquement issues de réseaux associatifs évoqués plus haut, les entreprises d'insertion se sont naturellement positionnées sur la collecte et le tri des déchets ménagers.

Souvent pionnières, grâce à leur capacité d'innovation et d'adaptation aux besoins nouveaux, les EI sont présentes aujourd'hui dans tous les modes de gestion des grands secteurs d'activités (déchets ménagers, électroménager, les produits électriques et électroniques en fin de vie...). En effet, les savoir-faire spécifiques qu'elles ont progressivement maîtrisés, et les différents efforts de formation mis en œuvre sur les postes d'agents de tri, ont encouragé les collectivités locales, soucieuses d'intégrer une dimension insertion à leurs impératifs environnementaux à les choisir comme partenaires privilégiés

Leurs compétences techniques ont accompagné le développement des filières et ont donné naissance à des entreprises aujourd'hui exemplaires et phares au sein de la profession.

***Deux pionniers en matière de prévention des déchets : Le Relais et Envie.***

***Le Relais***

Nous venons de le dire, le secteur de l'insertion œuvre de longue date à la réduction des déchets à la source. Les premiers à avoir exploité ce filon sont les associations récupérant les textiles usagés. Les vêtements sont considérés comme des déchets nobles, encore supports de bonnes œuvres.

Prenons l'exemple du Relais, réseau d'entreprise d'insertion créé en 1984 dont l'activité principale est la collecte et la valorisation textile. De la collecte grâce aux 13 000 containers de collecte répartis sur le territoire à la revente dans ses boutiques, en passant par le tri des vêtements collectés, Le Relais est le seul opérateur français à maîtriser toute la chaîne de valorisation textile.

Ce fonctionnement innovant a permis au Relais d'acquérir la place de leader de la filière de collecte textile ; le réseau capte en effet les 2/3 du marché total.

Avec plus de 2 200 emplois créés, Le Relais s'est érigé en modèle d'entreprise à but socio-économique qui place l'économique au service de l'Homme, offrant une véritable alternative modèle entreprise classique.

### ***Envie***

Parmi les autres produits dont les acteurs de l'insertion se sont emparés, on retrouve les déchets d'équipements électriques et électroniques (les DEEE), avec notamment le succès du réseau Envie.

Envie est née en 1984 à Strasbourg, sous la forme d'un réseau national développé avec l'appui de collectivités soucieuses d'insertion sociale comme d'environnement.

En 2006, la réglementation structure la filière autour de trois éco-organismes financés par les producteurs et distributeurs d'équipements : Eco-systèmes, Ecologic et ERP, qui assurent la collecte, le recyclage et l'élimination des DEEE. Ces opérations sont confiées à des prestataires sur appels d'offres. La loi en fait donc une activité porteuse. « *Nous avons tremblé lors de la mise en place de la filière DEEE. Ce fut finalement une opportunité* », résume Nathalie Bartman, directrice de deux entités d'Envie à Dijon.<sup>54</sup>

Malgré le risque d'éviction face à de grands groupes, les structures d'insertion ont réussi à conserver leur accès au gisement de DEEE pouvant être réemployés tout en profitant de l'essor des activités de collecte et de traitement. Ceci notamment grâce au soutien des collectivités pour qui les acteurs de l'insertion occupent le terrain de longue date et parce que le secteur fait un travail de qualité.

En témoigne les chiffres suivants : les membres d'Envie ont remporté près de 25% des marchés (en valeur) lors des appels d'offres de 2006. En 2008, ce chiffre a atteint 30%, entraînant une progression des effectifs.

### *Envie aujourd'hui en quelques chiffres*

- ✚ 49 entreprises d'insertion conventionnées
- ✚ 42 points de vente d'électroménager
- ✚ 29 ateliers pour 62 000 appareils rénovés par an
- ✚ 35 implantations de collecte, traitement et recyclage des DEEE pour 100 000 tonnes collectées et 80 000 tonnes traitées par an

---

<sup>54</sup> Madoui (L.) « Déchets, une filière pour l'insertion », *La Gazette*, 16/02/2009, p.28

- ✚ 1050 postes en insertion (ETP) et 1450 personnes accueillies sur l'année
- ✚ 450 salariés permanents et 400 bénévoles

b) La force de la filière : son adaptation

Les entreprises d'insertion ont ainsi acquis depuis plus de trente ans une expérience et une maîtrise de nombreux secteurs d'activité de cette vaste filière. Pour garder cette longueur d'avance, elles doivent continuer de participer activement à l'organisation de cette profession qu'elles ont initiée, pour que leur rôle et leur place restent majeurs dans toutes les étapes de la filière.

(1) Participer à l'organisation de la filière : le rôle du CNEI...

Constitué en 1988 par les Entreprises d'Insertion, le Comité national de liaison des entreprises d'insertion joue un rôle incontournable dans la réussite des EI positionnées dans le secteur des déchets.

Face aux nombreuses contraintes économiques, sociales et environnementales que les entreprises d'insertion ont rencontrées, le réseau CNEI s'est révélé un allié de poids en négociant des accords avec le gouvernement et en nouant des partenariats avec les acteurs de la filière.

Par exemple, en 1997 dans le cadre de la loi sur le renforcement de la cohésion sociale, le CNEI propose au Gouvernement de signer avec lui un contrat d'objectifs ambitieux : créer 3500 postes d'insertion supplémentaires sur la période 1997-1999, soit 50 % d'augmentation.

Autre exemple, l'accord de partenariat entre le CNEI et la FEDEREC, sous le parrainage du Ministère de l'environnement. Face à l'accroissement des situations d'exclusion et la complémentarité naturelle des entreprises d'insertion spécialisées dans la collecte et le recyclage avec les entreprises classiques du secteur, les deux fédérations ont décidé de marquer ensemble leur volonté de construire une coopération conjuguant valeur économique et « valeur ajoutée insertion ». Cet accord s'inscrit dans une démarche de professionnalisation, tant des acteurs de l'insertion que de la profession de

la récupération et du recyclage, dans une perspective de développement et de pérennisation des emplois.

Plus récemment, en 2000 un accord-cadre a été signé entre le Ministère de l'emploi et de la solidarité. Cet accord vise à consolider, développer, professionnaliser l'offre d'insertion des EI et ETTI, à renforcer et garantir la qualité de leur projet social.

En réfléchissant aux anticipations et évolutions de la profession, l'objectif du CNEI est de faire des EI une force de propositions tant auprès des acteurs de la profession (grands opérateurs caritatifs, industriels, collectivités locales...) que des pouvoirs publics (notamment le ministère de l'Environnement et celui du Travail et de la Solidarité). Le réseau veut également développer une stratégie de communication et de représentation des EI dans toutes les instances décisionnelles du secteur, du niveau local au niveau européen afin de réaffirmer leur engagement à participer à l'organisation de la filière.

En parallèle, le réseau a engagé un processus en plusieurs étapes qui consiste à analyser les activités sur lesquelles sont positionnées les EI afin de découvrir les possibilités éventuelles d'émergence de filières ou les niches inexploitées qui seraient des leviers possibles pour le développement de la filière.

(2) ...pour faire face aux mutations du secteur.

Pressions réglementaires, économiques, environnementales : telles sont les contraintes incontournables auxquelles la filière « déchets » doit faire face.

La loi de 1992 a définitivement modifié la manière d'aborder les déchets à l'échéance réglementaire européenne de 2002, qui n'autorisera que la mise en décharge des déchets dits ultimes, déchets pour lesquels les solutions de valorisation ne sont techniquement et/ou économiquement pas viables.

Ce changement positif pour l'environnement a entraîné de profondes mutations sur l'organisation et l'économie de la filière. Un grand nombre de collectivités ont mis en place une véritable politique de modernisation de la gestion des déchets. La collecte sélective a explosé et les élus ont progressivement privilégié la « valorisation matière » au détriment de l'incinération.

Économiquement, la filière a pris une nouvelle dimension. Les entreprises ont dû opérer des changements lourds, adapter leurs installations, leurs modes de traitement aux normes et objectifs européens. Une situation qui pose la question de la pérennité des entreprises d'insertion.

Comment les entreprises d'insertion se sont-elles adaptées à ce contexte particulier ?

Grâce aux choix de positionnements stratégiques et une antériorité dans la filière dont elles ont su tirer profit, elles ont su négocié ce « virage ».

En effet, leur intérêt pour le recyclage est bien antérieur à la loi. C'est un atout que les entreprises classiques n'ont pas.

Avec les premiers effets de la pression concurrentielle et de l'organisation de la filière, beaucoup optent rapidement pour le statut commercial pour s'affirmer comme un opérateur local pertinent. Pour maintenir leurs marchés et développer l'emploi d'insertion, elles entrent progressivement dans une logique de marché, de stratégie de communication et pour certaines de développement industriel.

La nouvelle donne réglementaire imposée aux collectivités en matière de responsabilité et d'attribution des marchés a modifié le partenariat historique et « affectif » qu'elles avaient construit avec les EI.

Par exemple, la loi Sapin de janvier 1993 dont l'objectif est de renforcer la mise en concurrence, à la fois par un recours plus systématique à des appels d'offres et par une limitation de la durée des contrats, a donné aux grands groupes l'opportunité de s'engouffrer dans ce marché, avec des prix et une variété de prestations que les EI peuvent difficilement concurrencer. Alors qu'elles étaient les premières à se voir confier ces prestations de gestion de centre de tri et de déchetteries, riches en main d'œuvre, elles sont désormais de plus en plus nombreuses à perdre leurs marchés.

Les EI ont toutes leurs chances de conserver des positions fortes là où les choix des collectivités viseront le développement d'installations à taille humaine, même si elles seront appelées à la confrontation ou à la coopération avec les grands groupes.

Parmi les enjeux à venir, le renforcement de la législation va les amener pour beaucoup à mettre aux normes leurs installations, à revoir leurs procédures et à professionnaliser leurs salariés pour apporter toutes les garanties nécessaires des produits qu'elles traitent.

c) Les déchets, un secteur à la croisée des Grenelles de l'environnement en 2007 et de l'insertion en 2008, tous deux placés sous la bannière du développement durable

Comme nous l'avons vu précédemment, les structures d'insertion contribuent à la réduction des déchets, au retour vers l'emploi de personnes fragilisées.

« Avec ce triple intérêt environnemental, social et économique, la revendication de développement durable n'est pas usurpée », commente Bernard Verdonck, président du réseau des ressourceries.

Le secteur s'est ainsi trouvé à la croisée des Grenelles de l'environnement, en 2007, et de l'insertion, en 2008, tous deux placés sous la bannière du développement durable.<sup>55</sup>

En matière de déchets, les objectifs fixés par le projet de loi « Grenelle 1 » viennent conforter les créneaux investis par les structures d'insertion : la réduction à la source et le recyclage. L'insertion apparaît comme un support pertinent pour les activités liées à la protection de l'environnement.

### ***Grenelle de l'insertion***

Le grenelle de l'insertion est un ensemble de rencontres politiques qui s'est achevé le 27 mai 2008 et dont l'objectif était de repenser les différentes politiques en faveur de l'insertion.

« Le rapport présente les quatre orientations retenues : recomposer les politiques autour de leurs bénéficiaires ; simplifier et décloisonner les dispositifs et les politiques d'insertion ; prévenir par la formation et par la

---

<sup>55</sup> Madoui (L.) « Déchets, une filière pour l'insertion », *La Gazette*, 16/02/2009, p.22

valorisation de l'activité ; impliquer davantage les employeurs privés et publics. »<sup>56</sup>

### ***Grenelle de l'environnement***

« Le Grenelle Environnement est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en septembre et décembre 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable [...] »<sup>57</sup>

Pionnières notamment en matière de collecte, tri et recyclage des déchets, les EI jouent un rôle essentiel dans la prospection de nouvelles activités et de nouveaux gisements d'emplois. Elles parviennent à s'inscrire dans les mesures initiées par le Grenelle de l'Environnement, suscitant un nouvel « intérêt des entreprises pour le social ».<sup>58</sup>

En effet, les entreprises ont trouvé un intérêt croissant à embaucher des personnes en difficultés d'insertion professionnelle. Cet intérêt est motivé par la pression de la société civile qui conduit les entreprises à chercher à afficher une image « d'entrepreneurs socialement responsables » attentifs aux notions de développement durable. Elle trouve sa concrétisation dans la notion de responsabilité sociale des entreprises (RSE), définie ainsi par la définition de la Commission européenne :

« La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un concept qui désigne l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. »<sup>59</sup>

D'autre part, plusieurs initiatives locales s'emparent de ces besoins pour promouvoir l'embauche de personnes éloignées de l'emploi, favorisée par ailleurs par l'introduction des clauses sociales dans les marchés publics.

---

<sup>56</sup> Source : Grenelle de l'insertion : rapport général, [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000308/#book\\_presentation](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000308/#book_presentation)

<sup>57</sup> Source : Grenelle Environnement, [http://fr.wikipedia.org/wiki/Grenelle\\_Environnement#Historique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Grenelle_Environnement#Historique)

<sup>58</sup> Brezault (M.), Gilles (L.), Olm (C.), « Mobiliser les entreprises : un nouveau défi pour les acteurs de l'insertion », CREDOC, CAHIER DE RECHERCHE N°274, DECEMBRE – 2010, p.23

<sup>59</sup> Source : site Eur-Lex, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52006DC0136>

Systematiser ces clauses est un formidable levier légal pour promouvoir l'insertion professionnelle des publics en difficulté. La clause sociale peut soit être une condition d'exécution du marché à la demande du maître d'ouvrage (article 14 du code des marchés publics), soit devenir l'un des critères de choix du prestataire (article 53).

Tous les marchés de travaux et de services peuvent être concernés : le bâtiment, les travaux publics, le nettoyage... y compris la collecte et le traitement des déchets.

### 3. Les déchets, un secteur porteur d'emplois en insertion

#### a) Chiffres et graphiques nationaux

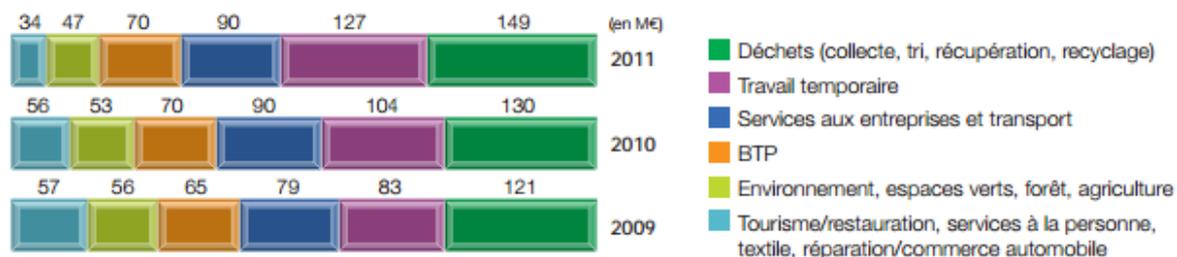
D'après le document Observatoire des Entreprises d'Insertion 2011 fourni par le CNEI, l'importance du secteur des déchets n'est plus à démontrer :

« Les trois premiers secteurs d'activité en nombre d'entreprises adhérentes sont les déchets (23%), le travail temporaire (18 %) et les services aux entreprises et transport (17 %). A eux seuls, ces trois secteurs regroupent 58% des adhérents de la fédération, génèrent 71 % du chiffre d'affaires cumulé de la fédération et emploient 8 013 ETPI1, soit 78% de l'effectif insertion de la fédération. »<sup>60</sup>

---

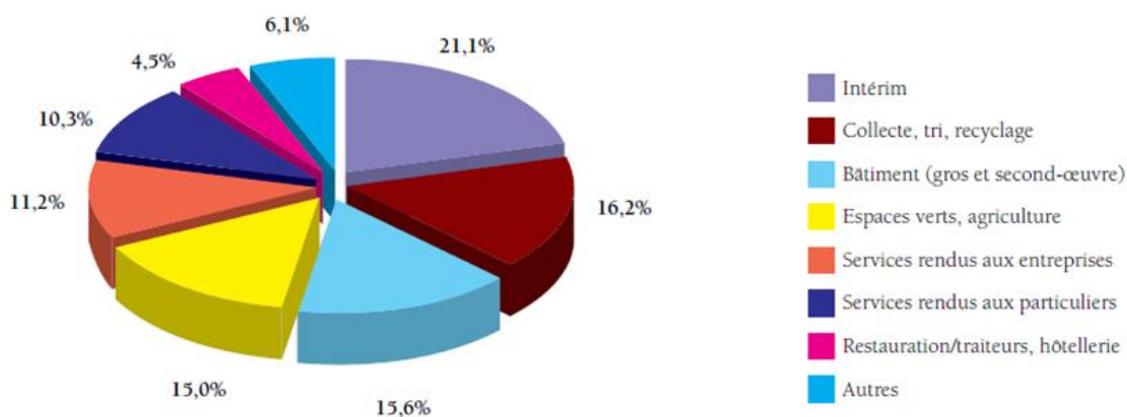
<sup>60</sup> Source : Observatoire des entreprises d'insertion 2011, publié sur le site : [cnei.org](http://www.cnei.org), [http://www.cnei.org/index.php?option=com\\_flexicontent&view=category&cid=127&Itemid=83](http://www.cnei.org/index.php?option=com_flexicontent&view=category&cid=127&Itemid=83)

**Graphique n°1 : Répartition du chiffre d'affaires cumulé par secteur d'activité au sein de la fédération en 2009, 2010 et 2011**



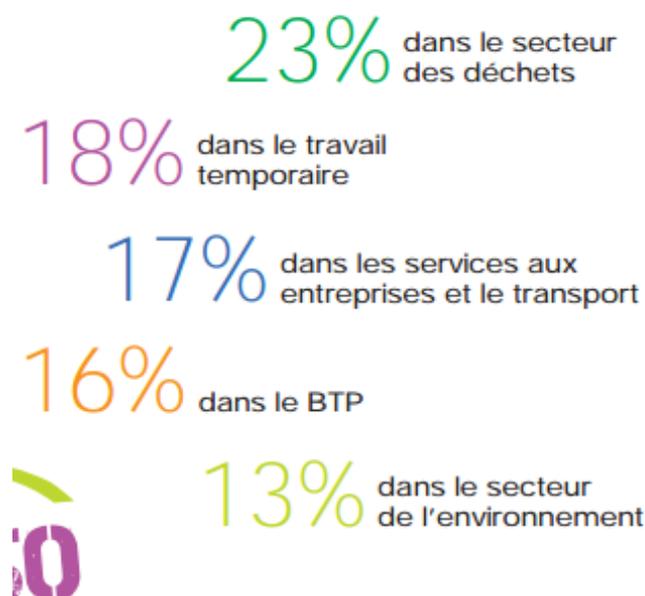
Le secteur des déchets génère le plus gros chiffre d'affaires avec plus de 149 millions d'euros cumulés, suivi du travail temporaire avec 127 millions d'euros cumulés et le secteur des services aux entreprises et transport avec 90 millions d'euros cumulés.

**Graphique n°2 : Répartition des EI par secteur d'activité en 2002<sup>61</sup>**



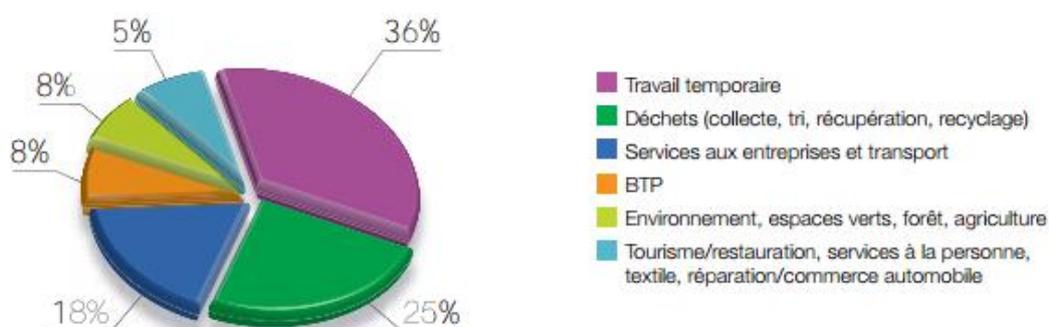
<sup>61</sup> Source : CNEI Mag n° 24, publié au Printemps 2004, p.18

**Graphique n°3 : Nombre d'entreprises par secteur d'activité en 2011**



Si l'on compare les graphiques n°2 et 3, entre 2002 et 2011 le nombre d'EI positionnée dans le secteur des déchets a progressé de 16,2 à 23%.

**Graphique n° 4 : ETP (équivalent temps plein) d'insertion par secteur d'activité**



On se rend compte que les EI développent des activités souvent très demandeuses en main d'œuvre dans des secteurs d'activité à fort contenu environnemental (collecte et tri des déchets, recyclage, écoconstruction, éco-transports...). La filière « déchets » embauche aujourd'hui 25% des salariés en parcours d'insertion, avec un chiffre d'affaires en croissance et des débouchés améliorés vers l'emploi durable.

### ***Le cas de la région Midi-Pyrénées***

Prenons le cas de la région Midi-Pyrénées pour vérifier ces chiffres, on recense 7 entreprises d'insertion dans la catégorie « déchets » sur un total de 28 entreprises, ce qui représente en effet 25%.<sup>62</sup> Néanmoins, ces chiffres ne prennent en compte que les EI adhérentes au réseau CNEI. Il faut souligner que par exemple Greenburo étant adhérent à la FNARS, l'entreprise n'est pas comptée dans ces 25%, on peut émettre l'hypothèse que peut-être d'autres sont dans le même cas et donc que le pourcentage pourrait être plus élevé.

Citons ces 7 entreprises d'insertion :

- ENVIE 2E Midi-Pyrénées (située à Portet-sur-Garonne)
- ENVIE MO Midi-Pyrénées (située à Toulouse)
- LE PLANTAUREL (située à Varilhes, en Ariège) : centre de tri des emballages.
- REGAIN INSERTION (située à Albi) : chantier de maraîchage et accueil et entretien des locaux des toilettes.
- RELAIS 81 (située dans le département du Tarn)
- VANOTEC (située en Aveyron) : société de services informatiques de proximité.
- VERTEX (située en Ariège) spécialisée dans la valorisation et le recyclage de textile.

Un point à souligner dans cette typologie concerne les sociétés de nettoyage qui sont répertoriées séparément. On peut citer par exemple, la régie de quartier Desbals, celle de la Reynerie ou d'Empalot. Or le nettoyage peut finalement s'apparenter à de la collecte

---

<sup>62</sup> Source : site du cnei,

[http://www.cnei.org/index.php?option=com\\_flexicontent&view=category&cid=112&Itemid=64](http://www.cnei.org/index.php?option=com_flexicontent&view=category&cid=112&Itemid=64)

des déchets car il faut bien les évacuer. Par conséquent, si l'on prend en compte le secteur du nettoyage également, cela pourrait augmenter encore plus la proportion des entreprises d'insertion positionnées sur le secteur des déchets.

b) Les raisons qui expliquent ces chiffres : Les déchets : un support d'activité viable pour l'insertion

Historiquement pionnières en matière de collecte, de tri puis de recyclage et maintenant de réemploi, et de valorisation des déchets, de nombreuses entreprises d'insertion ont développé des projets novateurs dans ce secteur. Outre cet aspect historique, qu'est-ce qui explique leur positionnement dans la filière déchets ?

Avant tout, se lancer dans l'insertion suppose de se poser la question fondamentale suivante : quel support d'activité vais-je choisir pour mon entreprise d'insertion ?

Deux axes vont être étudiés : la rentabilité du marché dans lequel se lancer et l'adéquation de celui-ci avec l'insertion. Il est facile de se rendre compte que le secteur des déchets répond favorablement à ces deux questions.

En effet, les entreprises d'insertion se positionnent prioritairement sur des activités qui demandent peu ou pas de qualifications. Le secteur des déchets, du nettoyage, etc... correspondent parfaitement à cet impératif. Si l'on compare le secteur des déchets avec celui du BTP (bâtiment, travaux publics), il y a effectivement un marché à pourvoir avec de nombreux appels d'offres, c'est donc un secteur qui peut être rentable. Mais concernant la question de l'adéquation avec le domaine de l'insertion, il semble qu'embaucher des salariés sans qualification représente une plus grande difficulté pour l'entreprise. En effet, les salariés en insertion, à moins de recruter exclusivement des personnes ayant déjà de l'expérience dans le domaine, peuvent faire des erreurs « techniques » (carrelage, papier peint ou autres, etc...) qui peuvent à terme générer des coûts supplémentaires pour l'entreprise.

Si l'on veut schématiser le secteur des déchets, il est composé de cinq grands groupes :

- Paprec (premier indépendant du recyclage en France, plus spécialisé dans la collecte et le traitement de papiers) ;

## *Partie 2 - La réduction des déchets au service de l'insertion professionnelle ?*

- Veolia (filiale de la Lyonnaises des eaux, spécialisé dans la collecte de DIB, Déchets Industriels Banals) ;
- SITA (filiale du Groupe Suez Environnement qui s'investit dans la recherche et l'innovation pour proposer des solutions de valorisation toujours plus performantes) ;
- Le Relais ;
- Envie.

Sur ces cinq groupes, deux sont des entreprises d'insertion. On peut ainsi émettre l'hypothèse que le secteur des déchets représente un bon support pour l'insertion. En effet, ces deux entreprises d'insertion sont parvenues à devenir concurrentielles et à se hisser à la hauteur des leaders sur le marché.

Un nouveau phénomène se produit de plus en plus : les gros groupes hors système insertion veulent se positionner dans le champ de l'insertion. Par exemple, Veolia se couple avec Elise (structure d'insertion) pour répondre à des appels d'offres. De son côté, SITA a créé sa propre entreprise d'insertion : Sita Rebond. De même, Paprec a créé une filiale La Corbeille Bleue dédiée à la gestion de la collecte et au traitement des papiers de bureaux générés par les entreprises et les administrations.

Récemment, La Poste a annoncé le lancement d'une filiale dédiée à la collecte de papiers de bureau à recycler, fonction qui sera assurée par les postiers auprès de petites structures, avant un tri effectué par une entreprise spécialisée dans laquelle le groupe vient d'investir : l'entreprise d'insertion Nouvelle Attitude.

En résumé, les groupes de l'économie classique se rendent compte petit à petit du potentiel de l'insertion dans le secteur des déchets et cherchent de plus en plus à profiter des avantages qu'elle peut apporter. Cependant, on peut se demander si cela ne va pas entraîner des dérives ?

c) L'avenir des EI

Evoluant vers une dynamique concurrentielle, l'insertion n'est pas épargnée dans ses finalités. Certaines limites des entreprises d'insertion questionnent leur avenir ; en effet, réussiront-elles à préserver la dimension sociale de la filière ?

(1) La taille des EI remet-elle en question le travail d'insertion ?

***Comment le travail d'insertion a-t-il évolué ?***

Lorsque les premières entreprises d'insertion sont nées dans les années 1980, le travail d'insertion consistait finalement à « simplement » donner du travail aux gens. Les travailleurs sociaux n'allaient pas plus profondément dans les problèmes personnels hors travail qui peuvent concerner le logement, la famille, la santé, etc...

Le métier a beaucoup évolué, pour preuve la création d'un diplôme spécifique en 1998, celui de Chargé d'Insertion Professionnelle. Aujourd'hui, le métier de CIP est un véritable accompagnement des salariés en insertion dans un souci de leur redonner confiance en eux, qu'ils aient conscience que leur investissement dans la société et le monde du travail est indispensable. Cet accompagnement passe par des actions simples, par exemple une aide pour réaliser des démarches administratives. En coopération avec leur CIP, chaque salarié met en place un projet professionnel qui lui permette de trouver un emploi ou une formation à l'issue de la période de 24 mois d'insertion. A ce titre, l'insertion est souvent qualifiée de tremplin vers l'avenir.

Cependant, il est quasi-impossible de trouver un indicateur capable de quantifier la confiance en lui que peut gagner un salarié pendant son parcours en insertion, en effet c'est un critère presque in-quantifiable. On peut certes mesurer les sorties positives (« Sur le nombre de salariés en insertion dans telle entreprise, combien réussissent à trouver un CDI à l'issue de leur CDDi ? »). Mais le processus d'acquisition de confiance en soi est plus lié à l'humanisation et par ailleurs à la taille humaine – ou pas - de l'entreprise. Dans une entreprise comptant 80 salariés, le système de management sera forcément différent d'une entreprise en comptant 15. Ceci est un facteur qui peut poser des limites, des freins, voire des obstacles au travail d'insertion.

A Envie Toulouse par exemple, il n'y a qu'une CIP pour 40 salariés alors qu'en moyenne, une CIP en suit entre 10 et 15. On peut donc supposer qu'à investissement et temps de travail égaux les salariés de ces deux structures ne seront pas suivis de la même manière.

C'est ce paradoxe qui alimente les critiques du monde de l'ESS à l'encontre des leaders comme Le Relais (critiqué pour envoyer une partie des vêtements en Afrique). Etre une entreprise d'insertion de grande taille est-il compatible et cohérent avec le travail d'insertion ?

Tandis que les petites structures présentent l'avantage d'un ancrage territorial fort, les grosses structures, quant à elles, ont un réel poids en termes d'emplois, de tonnages collectés et de matières recyclées, mais leur participation à l'ESS va-t-elle aussi loin que celle des plus petites ? Si l'on souhaite tirer une conclusion, c'est qu'il n'y a pas de modèle parfait.

Ces questions soulèvent un problème plus général que les déchets permettent d'aborder. Même si 23% des entreprises d'insertion se positionnent dans le secteur des déchets, en termes d'emplois et de tonnages collectés (hors Envie et Le Relais), cela ne représente rien. On peut émettre deux hypothèses quant à l'avenir de ces structures dans le secteur des déchets : elles vont soit continuer à se multiplier, sous la forme de petites structures et récupérer les « miettes » laissées par les leaders, soit finir par se regrouper pour former de plus grandes structures.

(2) Une concurrence accrue qui conduit à des dérives

« Le marché des déchets est caractérisé par la précarité de la concurrence. Le processus de concentration y apparaît irréversible. Un phénomène qui n'est pas nouveau, mais qui tend à s'accélérer et à changer d'échelle. Les fusions – absorptions d'entreprises conduisent à des groupes multinationaux qui se développent et se recomposent suivant des configurations variées. »<sup>63</sup>

---

<sup>63</sup> Bertolini (G.), « Le marché des déchets : structures et acteurs, croissance, concentration et recompositions », *Responsabilité & environnement* n° 45, janvier 2007, p.1

La place des entreprises d'insertion sur ces marchés devient moins assurée lorsqu'ils sont investis par de nouveaux acteurs du secteur marchand. Cette nouvelle physionomie du marché conduit parfois les structures d'insertion à s'adapter « par le bas » en abaissant le coût du travail ou en mettant une plus forte pression sur leurs salariés ; ce qui peut avoir des répercussions sur la qualité de la prestation.

D'autre part, il existe un problème d'image véhiculée par les entreprises d'insertion auprès des usagers, comme des entreprises concurrentes. Elles sont parfois vues comme un secteur de sous-traitance de l'économie marchande, un marché secondaire du travail, conduisant ainsi à un amalgame entre insertion et association.

Enfin, la troisième dérive concerne le salarié qui doit rester le premier usager du dispositif d'insertion professionnelle. La finalité d'insertion professionnelle doit rester l'objectif premier de n'importe quelle entreprise d'insertion. De plus en plus, la demande de l'usager est plus importante que cet objectif, ce qui va à l'encontre de l'essence même d'une structure d'insertion.

Ces limites soulèvent des interrogations quant à la compétitivité réelle des entreprises d'insertion. En effet, même si la réglementation a donné un nouvel élan au secteur des entreprises d'insertion, elles restent confrontées cependant à de nombreuses difficultés.

L'insertion, qui reste la vocation première de ces entreprises d'insertion, n'est-elle pas un frein à leur développement ?

### (3) Des difficultés d'un nouveau genre

Si pendant longtemps les structures d'insertion ont été favorisées dans l'organisation de la filière, celles-ci doivent désormais répondre aux mêmes impératifs techniques et réglementaires que tous les autres prestataires et deviennent concurrentes des grands groupes et des professionnels des déchets.

Cette adaptation peut être difficile, en particulier pour les entreprises d'insertion financièrement « fragiles ». En effet, elles se retrouvent propulsées dans une activité hors des niches et partenariats traditionnels dont elles ont pu bénéficier par le passé. Certaines sont même en compétition entre elles. Les plus faibles risquent d'être

évincées au profit d'autres entreprises d'insertion, ce qui peut créer des rivalités au sein de l'économie sociale et solidaire.

Cette nouvelle structuration du marché fait apparaître des enjeux de mobilisation de ressources. Même si les structures d'insertion font de gros efforts, toutes n'ont pas les capacités et les ressources de s'adapter.

Un autre aspect intéressant concerne les relations que l'insertion entretient avec les autres acteurs de la filière : quel est leur opinion vis-à-vis de l'insertion ? Les représentations des autres acteurs sont parfois très virulentes, notamment en ce qui concerne la compétitivité réelle des entreprises d'insertion.<sup>64</sup>

Les entreprises classiques ont tendance à dénoncer la concurrence supposée déloyale exercée par certaines entreprises d'insertion. Selon elles, l'activité des entreprises d'insertion joue sur les deux tableaux : social et économique, en se plaignant de l'insuffisance des aides de l'Etat.

Cette vision a fortement évolué récemment. Comme nous l'avons évoqué auparavant, les grands groupes n'hésitent pas à travailler en partenariat avec des structures d'insertion voire de monter des filiales spécialisées dans l'économie sociale et solidaire. Ce nouveau désir de nouer des partenariats vient du fait que les entreprises d'insertion bénéficient d'un fort enracinement local et sont à peu près incontournables sur certains segments d'activités.

D'autre part, l'intérêt des entreprises classiques pour le social n'a cessé de croître ces dernières années. Les raisons expliquant ce phénomène ont déjà été citées précédemment : tandis que l'introduction de clauses sociales dans les marchés publics est un levier légal pour solliciter les acteurs de l'insertion, la « responsabilité sociétale des entreprises » est quant à elle un nouveau moyen pour les entreprises d'afficher une image positive auprès de l'opinion publique.

Pour résumer, le marché de la collecte et du traitement est un marché « à la mode » qui attire les convoitises.

Tous ces éléments jettent le doute quant à l'avenir des entreprises d'insertion.

---

<sup>64</sup> Cf Annexe n°4 : Représentation des acteurs professionnels vis à vis des structures d'insertion

### ***Conclusion***

Depuis longtemps, il existe un lien entre les déchets et les individus exclus, en marge de la société. Cet héritage a poussé les structures d'insertion à se tourner vers la collecte et le traitement des déchets. Néanmoins, si le lien n'était qu'historique, les entreprises d'insertion n'auraient pas connu un grand succès. Or, comme nous l'avons vu, deux d'entre elles, La Relais et Envie sont devenues des leaders, chacune dans leur secteur d'activité. En effet, les entreprises d'insertion présentent de nombreux atouts pour réussir, elles sont notamment demandeuses en main d'œuvre peu ou pas qualifiée, public qui correspond aux salariés en insertion. Il reste à voir si les ambitions économiques dues à l'accroissement de la concurrence sur le marché ne vont pas empiéter sur la finalité d'insertion.

### ***Conclusion partie 2***

Nous avons vu dans un premier temps que ce positionnement particulier se justifie en partie par l'inscription historique des personnes en difficulté sur ces métiers. En effet, le vide juridique autour du statut du déchet a donné aux structures d'insertion l'opportunité de s'orienter dessus avant des acteurs plus classiques ; cette antériorité représente un véritable atout car il a permis d'entretenir des rapports privilégiés avec collectivités. Cette implantation historique est l'une des clés du positionnement des entreprises d'insertion. Tout en participant à l'organisation de la filière, via des partenariats, celles-ci ont su s'adapter aux évolutions réglementaires pour faire face aux mutations du secteur.

L'apparition de la problématique de développement durable dans les années 1980 a apporté une nouvelle sensibilité vis-à-vis des déchets. Plus récemment, les deux Grenelles et les priorités fixées par le gouvernement apportent un renouveau sur le couple insertion/déchet.

L'insertion est un support d'activité pertinent pour la collecte des déchets car ce secteur nécessite une main d'œuvre avec un faible niveau de qualification. L'adéquation avec le travail d'insertion est tout à fait possible.

## Partie 3

### Rapport de stage : L'exemple de Greenburo

A travers cet exemple concret d'entreprise d'insertion, je souhaite approfondir la réflexion conduite dans les deux premières parties mais avec une autre matière : celle de mon terrain de stage.

Dans le cadre du Master 1 Innovation par l'économie sociale, j'ai eu la chance de faire mon stage au sein de l'entreprise Greenburo.

Greenburo est une entreprise toulousaine spécialisée dans le tri sélectif et la collecte de papiers de bureaux et de D.E.I.C. (Déchets d'Emballage Industriels et Commerciaux). La structure cumule les étiquettes d'entreprise d'insertion et de Scop (société coopérative de production), ce qui fut une source d'enrichissement personnel et professionnel. De par les choix faits par les deux associés fondateurs, Greenburo fait partie de ces entreprises d'un type nouveau qui relèvent le double challenge d'être économiquement viable tout en poursuivant une mission sociale.

A travers cet exemple, il sera plus facile de comprendre les raisons qui expliquent le positionnement d'une entreprise d'insertion sur le secteur des déchets. Il s'agira de présenter via une situation concrète sur un territoire donné, Toulouse et sa proche banlieue, comment une entreprise d'insertion se positionne sur un marché, la concurrence qu'elle rencontre, et également d'analyser le travail d'insertion réalisé au quotidien et ses enjeux.

## A. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE<sup>65</sup>

### 1. Historique

A l'origine, les deux associés fondateurs avaient le projet de constituer une entreprise d'insertion avec un support d'activité restant à trouver, mais dont les caractéristiques générales étaient les suivantes :

- projet devant être viable économiquement avec la création d'une entreprise dans le secteur marchand concurrentiel ;
- projet dans le secteur des déchets mais en lien avec l'environnement ;

---

<sup>65</sup> Source : Document interne de l'entreprise

- projet permettant de créer des postes de travail peu ou pas qualifiés, permettant de recruter sans aucun pré-requis technique et sans autres contraintes (notamment physiques).

Après une étude globale pour connaître le marché, les différents acteurs du secteur ainsi que les possibilités de développement, il est apparu qu'aucune structure d'insertion n'avait cette activité sur Toulouse. Ainsi, il existait un réel potentiel et le support d'activité répondait aux différentes caractéristiques recherchées.

A l'instar de La Feuille d'Érable, créée en Bretagne par une association d'insertion il y a plus de 20 ans, les deux hommes décident de se lancer dans la collecte et le tri sélectif de papier et de carton en 2008. Greenburo compte aujourd'hui 15 salariés et connaît une activité prospère.

## 2. L'activité économique

L'activité principale est la mise en place du tri sélectif et de la collecte des papiers de bureau et des déchets d'emballage industriels et commerciaux, essentiellement pour les PME et PMI, les administrations et les collectivités. Dans un second temps, les déchets collectés sont acheminés vers un centre de valorisation pour qu'ils soient recyclés, et non plus incinérés.

A la demande de plusieurs clients, Greenburo propose d'étendre ces collectes à d'autres déchets, dont l'évacuation et/ou le traitement peut poser des problèmes aux entreprises. Il peut s'agir de piles, cartouches et autres consommables d'impression, palettes, déchets bois, ou D.E.E.E.

La mise en place du tri sélectif demande un équipement spécifique, c'est pourquoi Greenburo a mis en place une activité de négoce notamment en ce qui concerne les contenants de déchets : corbeilles de bureau, containers de stockage, rolls.

### 3. Mes activités durant le stage

Afin de rendre cette sous-partie pertinente, je souhaite mettre en avant uniquement les activités qui m'ont permis de mieux appréhender la problématique de ce mémoire.

Ce stage a été une réelle opportunité de m'immerger dans le monde d'une entreprise d'insertion positionnée dans le secteur de la collecte de déchets. J'ai conscience d'avoir eu accès à un monde plus ou moins fermé, majoritairement masculin. Tous les salariés de l'entreprise sont des hommes, excepté deux personnes : la responsable qualité et la chargée d'insertion professionnelle.

Mon stage s'est organisé sous la forme d'un stage « d'observation » au cours duquel j'ai pu partir 3 journées sur le terrain avec les agents de collecte, me rendant ainsi compte des difficultés de chaque poste. Cela m'a été utile pour saisir les différences entre le travail prescrit et le travail réel, et me faire ma propre opinion. D'un point de vue humain, cela m'a également permis de saisir les relations entre individus et le fonctionnement du collectif. Afin de varier les journées et voir les différents types de clients de Greenburo, je suis partie sur 3 tournées différentes avec 3 salariés différents: la première fois avec l'encadrant technique, associé fondateur de Greenburo ; la deuxième fois avec M. X, anciennement en contrat CDDi (contrat à durée déterminée d'insertion) et désormais en CDI, pour la tournée des cartons du centre-ville (marché public de la ville de Toulouse) et enfin, la troisième fois avec M. Y, en contrat CDDi.

Outre cet aspect pratique, j'ai également suivi de près le travail effectué par L. Roussel, chargée d'insertion professionnelle. En quoi consiste le suivi des salariés en insertion au quotidien dans une structure telle que Greenburo ? Il s'agit principalement de l'accompagnement socio-professionnel du salarié (lui apporter une aide dans des démarches administratives par exemple) et travailler avec lui son projet professionnel pour trouver un emploi pérenne ou une formation qualifiante après son passage chez Greenburo (trouver des formations en lien avec ce projet par exemple).

En parallèle, j'ai eu l'occasion d'accompagner M. Poupon, le gérant de Greenburo, à des rendez-vous avec des clients potentiels. Ceci m'a aidée à comprendre le positionnement de l'entreprise sur le marché de la collecte des déchets. La logique est simple : s'adapter à chaque demande pour répondre de façon personnalisée aux besoins

du client. Ainsi, la prestation proposée peut être différente pour chaque client (type de container, périodicité des collectes, etc...).

### **Conclusion**

Cette rapide présentation permet de comprendre le contexte dans lequel est née l'entreprise, ainsi que le secteur d'activité qu'elle a choisi.

## B. ETUDE DE LA FILIERE SUR LE TERRITOIRE TOULOUSAIN

Cette partie se concentre sur l'étude de la viabilité de la filière sur le territoire toulousain. Après un rappel du contexte législatif qui entoure la collecte des déchets, il s'agit de mieux cerner la physionomie du marché et les entreprises concurrentes pour trouver sa position et saisir les opportunités qui se présentent.

### 1. Le contexte législatif et réglementaire

Ces aspects réglementaires sont repris dans l'annexe n°1.

### 2. Les concurrents

On constate que seuls 15% des papiers de bureau sont aujourd'hui collectés pour être recyclés ; tout le reste étant mélangé aux autres ordures ménagères puis incinéré. Ces 15% proviennent, qui plus est, de 5% des plus grosses entreprises implantées localement.<sup>66</sup>

Ces grosses entreprises trient déjà leurs papiers pour plusieurs raisons. Elles sont engagées dans des démarches de certification qualité, et notamment la norme ISO 14000 relative entre autres au management environnemental. Dans ce cadre, la collecte du papier est une des premières mesures, simple et efficace, à mettre en place. Par ailleurs, elles peuvent avoir des contrats de gestion globale de leurs déchets avec des gros groupes industriels de la récupération. Enfin, la quantité de déchets produite est si importante qu'il est impossible pour la collectivité de les collecter (cela concerne les hypermarchés par exemple).

---

<sup>66</sup> Source : document interne de l'entreprise

Les prestataires présents sur ce segment de marché sont clairement identifiés. Il s'agit de groupes importants ou de leur filiale environnement :

- Véolia ;
- Suez, et sa filiale Sita ;
- Paprec, et sa filiale La Corbeille Bleue ;
- Bouygues via la société Servi'Benne.

La logique de ces prestataires relève plus de la location de matériel que de la prestation de collecte ; elle emploie donc moins de main d'œuvre. Pour le moment, il semblerait que ces grands groupes ne soient pas intéressés par une collecte de quantités plus faibles, type « porte-à-porte ».

Cette rapide analyse permet de constater que l'accès à la collecte et au tri sélectif pour les PME et TPE reste non identifié.

### 3. La clientèle

Les choix de développement de Greenburo s'orientent dans plusieurs directions :

- Les entreprises et administrations qui ont une volonté d'agir en faveur de l'environnement quelle que soit la finalité (notoriété et image de l'entreprise par exemple).
- Dans le même cadre, les petites et moyennes structures qui souhaitent engager une démarche de certification telle qu'ISO 14000<sup>67</sup> ou une démarche Q.S.E.<sup>68</sup>
- Les collectivités engagées dans une démarche Agenda 21, et qui peuvent trouver à travers la collecte du papier une application concrète, simple et peu onéreuse, aux résultats visibles rapidement.

---

<sup>67</sup> La famille ISO 14000 traite de divers aspects du management environnemental. Elle donne des outils pratiques aux entreprises et organisations qui souhaitent identifier et maîtriser leur impact sur l'environnement, et constamment améliorer leur performance environnementale. (Source : <http://www.iso.org/iso/fr/iso14000>)

<sup>68</sup> QSE : Qualité-Sécurité-Environnement

- Les structures pour qui les déchets présentent un problème matériel (stockage, sécurité...), notamment en centre-ville ;
- Les entreprises et administrations, qui, par leur volume d'activité croissant, se voient obligées par la collectivité de traiter leurs déchets via un prestataire privé (suivant le contexte législatif et les lois de 1975 et 1992 notamment).

### **Conclusion**

L'axe de développement le plus logique pour Greenburo consiste à se présenter comme une entreprise complémentaire plus que concurrente. En termes de marché, il convient de se positionner sur le segment des entreprises pour lesquelles il n'existe pas véritablement d'offre de service aujourd'hui, mais également affirmer la démarche liée au développement durable.

## C. ADEQUATION FILIERE – STRUCTURE D'INSERTION : LA COLLECTE DE PAPIERS ET DE CARTONS COMME SUPPORT D'INSERTION

### 1. Structuration de l'entreprise

Hormis le statut d'entreprise d'insertion qui sera détaillé en partie 2., Greenburo se démarque des autres structures de plusieurs façons. Quelles sont les particularités de l'entreprise ?

#### a) La forme juridique

La structure créée est une société commerciale qui a une activité concurrentielle, et donc les mêmes contraintes de gestion et de rentabilité que toute entreprise. C'est pourquoi le choix retenu pour les statuts est celui de la S.A.R.L.

Mais pour des raisons développées ci-dessous, la structure sera une S.C.O.P. Il s'agit d'une forme juridique dont certaines caractéristiques issues du droit coopératif correspondent à l'esprit d'entreprendre des deux porteurs de projet.

Par exemple, la maîtrise de l'entreprise par les salariés : les salariés associés seront détenteurs d'au moins 51% du capital et au moins 65% des droits de vote.

D'autre part, on s'attache à la valorisation du travail plutôt qu'à la valorisation du capital. En effet, les bénéfices<sup>69</sup> alimentent en partie des réserves qui restent quoi qu'il arrive propriété de la S.C.O.P. Ces réserves constituent un véritable patrimoine commun et consolident les fonds propres. Elles visent à garantir l'indépendance et la pérennité de la SCOP au profit des générations futures.

Enfin, les votes lors des Assemblées se font sur le principe « une personne, une voix » indépendamment du montant du capital détenu. Chaque associé représente un poids égal.

#### b) Un management original lié à une démocratie d'entreprise

Comme nous venons de le voir, les statuts SCOP ont des conséquences dans l'entreprise. En effet, parmi les règles de gouvernance particulières, les associés élisent parmi eux un mandataire chargé de la direction et de la gestion de l'entreprise.

Ce dirigeant exerce le pouvoir hiérarchique, mais doit lui aussi rendre des comptes à l'ensemble des associés, et par conséquent aux salariés.

Ainsi, le salarié est pleinement intégré à l'entreprise. La communication et la circulation des informations sont des éléments très importants dans le cadre du management participatif voulu par Greenburo.

S'inspirant des valeurs de la démocratie d'entreprise qui « consiste à transformer les rapports de pouvoir dans l'entreprise en poussant le plus loin possible les mécanismes de codécision », Greenburo souhaite véhiculer une image d'entreprise innovante. En effet, « si elle n'abolit pas toute hiérarchie, elle (la démocratie d'entreprise) cherche à la

---

<sup>69</sup> La répartition des bénéfices est la suivante, en trois parts : une part entreprise : les réserves (au minimum 16%) ; une part salariés : la répartition (au minimum 25%, jusqu'à 84%) et une part capital : les dividendes (au maximum 33%).

débarrasser de ses tendances à instituer le pouvoir d'un seul ou d'une minorité sur le collectif. »<sup>70</sup>

On note des bénéfices pour les salariés autant que pour l'entreprise. En effet, plus de motivation ainsi qu'un travail plus responsable, permettent souvent des gains de productivité parfois modestes, mais pas négligeables.

### c) Le RAP : Réseau Alliance Papier

Greenburo souhaite également s'inscrire dans une démarche collective de partage de valeurs et de mutualisation des ressources à travers le réseau RAP.

Crée en 2009, le Réseau Alliance Papier regroupe des structures d'insertion de toute la France, spécialisées dans la collecte et recyclage des papiers d'entreprises.

« En se regroupant au sein d'un réseau professionnel et organisé, les structures de l'économie sociale et solidaire de la filière papier et carton ont pour ambition de promouvoir activement auprès des pouvoirs publics, des papetiers recycleurs, des récupérateurs, des entreprises et des citoyens, leurs valeurs sociales et l'intérêt économique de leurs actions : création d'emplois y compris d'insertion, formation aux métiers de l'environnement, réduction des déchets mis en décharge ou en incinération, développement de nouveaux services de proximité. »<sup>71</sup>

Les adhérents du RAP proposent un nouveau modèle économiquement viable, écologiquement efficient, socialement responsable, et au mode de gouvernance et de management exemplaire.<sup>72</sup>

---

<sup>70</sup> Trouvé (P.), *Le retour inattendu de la démocratie d'entreprise*, Le Monde.fr, [http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/01/09/le-retour-inattendu-de-la-democratie-d-entreprise\\_1627328\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/01/09/le-retour-inattendu-de-la-democratie-d-entreprise_1627328_3232.html), 09.01.2012

<sup>71</sup> Source : Le Réseau Alliance Papier, site : [arbres44.org](http://arbres44.org), <http://www.arbres44.org/spip.php?article17>

<sup>72</sup> Source : <http://www.alliance-papier.org/>

## 2. L'entreprise d'insertion : l'accompagnement et le suivi social

### a) Le public accueilli

Le public recruté est un « public en difficulté d'insertion » tel que défini dans la loi contre les exclusions (loi 98-657 du 29/07/1998) et pouvant bénéficier d'un contrat à durée déterminée d'insertion professionnelle.

Les postes de travail créés ne sont pas ou peu qualifiés : il s'agit essentiellement de manutentionnaires ou d'équipiers de collecte. Par conséquent, ils peuvent être pourvus par des personnes qui connaissent des difficultés d'insertion professionnelle. Quelques exemples :

- Bénéficiaires du RSA ;
- Demandeurs d'emploi de longue durée et/ou de plus de 50 ans ;
- Personnes ayant des problèmes de justice en cours ou en fin de peine ;
- Jeunes sans qualification ni expérience professionnelle.

En ce qui concerne la qualification et l'expérience professionnelle des candidats pour des postes d'insertion chez Greenburo, on peut généraliser certains éléments comme :

- ✓ Une absence de qualification, et une sortie du système scolaire à la fin de la scolarité obligatoire.
- ✓ Lorsque les candidats ont une (faible) qualification type BEP ou CAP), celle-ci n'est que rarement accompagnée d'expériences professionnelles réussies.
- ✓ Pour les candidats qui ont déjà travaillé, le parcours professionnel est très haché; cela peut traduire parfois une forte instabilité du comportement.

### b) Les profils de poste

Le recrutement s'effectue uniquement sur la base de la motivation à mettre en place un parcours d'insertion, et en aucun cas en fonction de pré-requis techniques ou professionnels.

- Le poste de chauffeur (H / F)<sup>73</sup>

Ce poste de chauffeur sera pourvu par un salarié permanent (CDD ou CDI de droit commun), et même par le responsable technique dans un premier temps. Par la suite, le poste de chauffeur pourra être pourvu par un salarié en insertion, dans le cadre de son parcours, et à partir du moment où sa capacité à conduire aura été évaluée.

- Les postes de manutentionnaire (H / F)<sup>74</sup>

Ce poste présente des avantages en termes d'insertion. En effet, il s'agit d'un poste de travail ne nécessitant aucun pré-requis technique particulier, et exercé en binôme. De plus, l'activité de collecte de papiers n'implique pas des capacités physiques hors du commun. En effet, soit les quantités collectées sont faibles (container de 240 litres), soit elles sont importantes mais dans ce cas la manipulation se fera à l'aide d'un bras articulé sur le camion, afin de lever le container et le vider.

Par ailleurs, il peut s'agir d'un poste de travail pourvu par un salarié qui a un projet professionnel validé dans le secteur de la manutention, et qui l'occupe pour acquérir de l'expérience professionnelle et se former mais il peut s'agir également d'un « simple » support d'activité pour un salarié qui souhaite avant tout reprendre le rythme de travail et entamer un parcours d'insertion, en ayant un projet non défini ou dans une autre branche.

### c) La formation

La formation est l'une des priorités de Greenburo, car elle contribue grandement à favoriser l'insertion socioprofessionnelle des salariés.

Elle fait partie des modalités d'accompagnement des bénéficiaires dans l'acquisition des savoir-faire et de savoir-être pour construire un parcours d'insertion pertinent vers l'emploi pérenne dans une entreprise « classique », ou sur une action de qualification diplômante.

---

<sup>73</sup> Annexe n°5 : Profil de poste : chauffeur

<sup>74</sup> Annexe n°6 : Profil de poste : manutentionnaire

(1) Formations non qualifiantes

Elles sont assurées par un organisme de formation extérieur et concernent notamment la remise à niveau français. Ces formations sont indispensables pour de nombreux salariés qui n'ont pas le niveau requis pour intégrer des formations qualifiantes ou pour des salariés d'origine étrangère.

Néanmoins, plusieurs problèmes se posent. Comment motiver une personne ayant connu un échec scolaire de retourner « sur les bancs de l'école », alors qu'il accède à un emploi et a donc l'impression de pouvoir se passer de cette formation. Souvent, il y a très peu de places disponibles. Un autre problème est lié au temps nécessaire pour suivre cette formation, en cours du soir ou en journée mais dans ce dernier cas la question est de savoir qui prend en charge le coût du salaire. Et enfin, il faut déterminer qui finance la formation.

(2) Permis de conduire

Le permis de conduire est un objectif indispensable quel que soit le métier recherché par la suite. Le permis est très valorisant pour matérialiser la progression du salarié dans son parcours. Il est également indispensable pour toute recherche d'emploi. Enfin, le passage du permis permet également de travailler l'autonomie, le repérage dans le temps et dans l'espace.

Comme pour les actions de remise à niveau en langue, quelques écueils sont à prévoir et à résoudre. Ils concernent le temps nécessaire notamment pour suivre les cours de code, le financement du permis de conduire. Après le permis vient l'achat de la voiture qu'il faut anticiper, notamment d'un point de vue budgétaire (acquisition, entretien, assurance...).

(3) Formations qualifiantes / diplômantes

Il peut s'agir tout d'abord de formations liées à l'activité pratiquée au sein de la structure, telles que la licence cariste ou la formation conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger (formation niveau V de 385 h en 2,5 mois environ).

En ce qui concerne d'autres formations, l'objectif principal durant le contrat devient donc la préparation à ces formations. Celle-ci passe par la validation du projet professionnel (par le biais de découvertes des métiers, stages en entreprise...) et l'acquisition des pré-requis nécessaires à ces formations.

L'articulation formation/ emploi est essentielle, car l'objectif est de permettre au salarié qu'il y ait une continuité dans son parcours.

#### d) Le réseau de partenaires socioprofessionnels

Tout ce travail ne peut être mené à bien sans un réseau de partenaires. Un très large partenariat existe, à plusieurs niveaux, pour optimiser les parcours d'insertion. On peut citer quelques exemples de structures :

- Au niveau institutionnel : avec la Direction Départementale du Travail (DIRECCTE), le Conseil Général (Direction Adjointe à l'Insertion) ;
- Avec le Service Public de l'Emploi : Pôle Emploi et Missions Locales ;
- Avec les organismes de formation chargés du suivi de publics en difficulté ;
- Avec des structures positionnées dans un champ particulier : santé (CPAM pour les bilans de santé...), logement (FJT, bailleurs sociaux), etc ;
- Avec les structures de l'IAE : travail sur une continuité des parcours

### ***Conclusion***

L'activité d'insertion, couplée avec des statuts SCOP qui garantissent une adéquation avec des valeurs, et un agrément Entreprise Solidaire, qui assure une équité salariale sont réellement les moteurs de l'entreprise.

### ***Conclusion partie 3***

Cette dernière partie permet de valider une partie des hypothèses émises dans les deux premières parties.

Premièrement, la collecte de déchets est un marché viable et rentable qui présente des niches, voir même des segments d'activités libres sur lesquels se positionner. Greenburo s'est ainsi présentée comme une entreprise complémentaire des grands groupes déjà présents sur le marché tout en valorisant son attachement au développement durable.

En ce qui concerne l'insertion, la collecte des déchets nécessite un besoin de main d'œuvre peu ou pas qualifiée. Un aspect important chez Greenburo concerne la volonté de mettre en avant les avantages que présente le travail en équipe. Celui-ci permet aux salariés en insertion d'acquérir à la fois des savoir-faire par le travail effectué et des savoir-être liés au comportement à avoir en entreprise qui vont se révéler utiles pour « l'après-insertion ».

Enfin, on notera que Greenburo met en place des dispositifs particuliers qui font de la structure un véritable tremplin vers l'emploi ou la formation qualifiante, tous deux étant considérées comme des « sorties positives ».

## Conclusion

Pour répondre à la problématique « Comment justifier le positionnement des entreprises d'insertion sur des activités liées à la collecte des déchets ? », il m'a semblé important en premier lieu de mettre en lumière de façon rétrospective les raisons qui ont conduit à associer le déchet et par extension le travailleur du déchet à une image profondément négative.

Cela nous a permis de constater que ce positionnement se justifie en partie par l'inscription historique importante des structures d'insertion sur ces activités. Depuis les Rois de France, les règles instaurées par le pouvoir central visant à une meilleure gestion des déchets se sont heurtées à la réticence des populations. L'Etat a d'abord saisi l'opportunité d'affecter au travail de collecte des personnes en grande difficulté, souvent en marge de la société, appelées « déchets sociaux ». Cet héritage historique a conduit à stigmatiser les travailleurs des déchets.

Outre cet aspect historique qui révèle une connivence entre les déchets et les exclus, de nombreux autres facteurs sont à prendre en compte pour expliquer la dimension sociale des filières de collecte et de traitement des déchets. Effectivement, le secteur des déchets est porteur d'emplois en insertion, et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, la mise en place de plusieurs lois a permis de faire réellement exister et se développer le marché des déchets qui est ainsi devenu rentable. Celui-ci demande une main d'œuvre peu ou pas qualifiée : c'est donc un type d'activité qui correspond à un public en insertion, rendant possible l'adéquation avec le champ de l'insertion. Par ailleurs, l'Etat cherche à promouvoir l'insertion à travers plusieurs dispositifs tels que l'introduction de clauses d'insertion.

En parallèle, les structures d'insertion n'ont cessé de s'adapter aux mutations du secteur pour préserver leurs relations privilégiées avec les collectivités et ainsi demeurer concurrentes. Le Relais et Envie, deux entreprises d'insertion chacune leader national dans leur domaine illustrent cette réussite.

La relation entre les structures d'insertion et les déchets a évolué au rythme de divers enjeux. De la même manière que les enjeux sanitaires ont modifié les mentalités au 19ème siècle, les enjeux environnementaux servent aujourd'hui de moteur au changement. En effet, les futures lois vont inscrire la politique des déchets dans une perspective de développement durable.

Sur ce marché devenu très porteur se sont positionnées des entreprises privées très offensives qui contraignent l'insertion à évoluer. Cette question sur l'avenir des EI sous-entend une ouverture tout à fait intéressante qui mériterait un nouveau travail de recherche. Comme l'écrit Martine Gillet :

« Dans ce contexte, les principes fondateurs et les valeurs de base de l'économie sociale – telles que la solidarité, l'éthique ou la démocratie – doivent trouver un ancrage nouveau pour permettre la survie de leurs activités dans le secteur des déchets. Est-il souhaitable de faire de la gestion des déchets un vecteur d'intégration sociale ? »<sup>75</sup>

L'intrusion de logiques concurrentielles n'aura-t-elle pas pour conséquence d'éloigner les SIAE de leur objectif d'insertion initial ?

Nous pouvons également nous pencher sur un autre élément qui risque de poser problème dans un futur plus ou moins proche :

« La mécanisation et l'automatisation du traitement des déchets risquent de conduire, dans les prochaines années, à une réduction des besoins nouveaux d'emplois, notamment non qualifiés, posant ainsi un problème en matière d'insertion. »<sup>76</sup>

Ces faits posent ainsi une nouvelle question : l'insertion représentera-t-elle toujours une opportunité pour les structures de collecte des déchets ?

---

<sup>75</sup> Gillet (M.), « Économie sociale et gestion des déchets ménagers », *Reflets et Perspectives*, XLI, 2002/1

<sup>76</sup> ORDIF, Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France, « Les gens du déchet : des hommes, des femmes, des communautés de travail. « Ne dites pas à mes voisins que je travaille dans les déchets en Ile-de-France ! » Quelle image pour nos professions ? »



## Liste des annexes

ANNEXE 1 : Elimination des déchets : contexte législatif et réglementaire

ANNEXE 2 : Parcours d'insertion / structures IAE

ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif sur les SIAE

ANNEXE 4 : Représentation des acteurs professionnels vis à vis des structures d'insertion

ANNEXE 5 : Profil de poste : CHAUFFEUR

ANNEXE 6 : Profil de poste : MANUTENTIONNAIRE

## **ANNEXE 1 : Elimination des déchets : contexte législatif et réglementaire**

Il s'agit ici de rappeler les principaux textes réglementaires en vigueur, et non d'en dresser une liste exhaustive ; pour cela, il convient de se reporter au site internet suivant : <http://www.environnement.gouv.fr/infoprati/infotur.htm>

### **☒ Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 :**

Cette loi constitue le texte de base pour la gestion des déchets :

- ✓ Elle définit la notion de déchet et précise les obligations et responsabilités des producteurs de déchets, ainsi que les sanctions pouvant être appliquées. Ainsi, elle précise que « tout producteur de déchets en est responsable jusqu'à leur élimination finale ».

Par élimination on entend l'ensemble des opérations de collecte, de transport, de tri, de traitement (avec ou sans valorisation) et de stockage.

- ✓ Elle prévoit que le transport, le négoce ou le courtage de ces déchets sont des activités réglementées ;
- ✓ Elle prévoit que la récupération des matériaux ou de l'énergie peut être réglementée pour favoriser son essor ;
- ✓ Elle crée l'ANRED, l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets, devenue depuis 1991 l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

### **☒ Loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 :**

Elle a pour objet de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, et de valoriser les déchets par réemploi, recyclage, ou toute autre action visant à obtenir à partir de ces déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

En vertu de cette loi, les décharges ne seront autorisées à accueillir que des déchets ultimes, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Or un déchet ultime est un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par

extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

Les papiers de bureau peuvent être valorisés par le recyclage ou par l'incinération avec récupération d'énergie ; par conséquent ceux-ci ne pourront plus être admis directement en décharge.

**☒ Décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 :**

Relatif aux déchets d'emballage industriels et commerciaux (D.E.I.C.), dont les détenteurs ne sont pas les ménages.

⇒ Il impose aux industriels et aux distributeurs qui produisent une quantité hebdomadaire supérieure à 1100 litres une obligation de valorisation de ces déchets.

**Synthèse : obligations et interdictions des entreprises en matière de déchets**

<b>Obligations</b>	<b>Interdictions</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ d'éliminer et de faire éliminer leurs déchets de façon à éviter les effets nocifs et les effets sur la santé ;</li><li>✓ de justifier la destination finale des déchets et leur mode d'élimination ;</li><li>✓ de valoriser par réemploi, recyclage ou valorisation énergétique ;</li><li>✓ de procéder elles-mêmes à cette valorisation ou la céder à une installation agréée, ou la céder à un intermédiaire agréé, déclaré à la Préfecture</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ d'abandonner leurs déchets ;</li><li>✓ de mettre en décharge leurs déchets non ultimes ;</li><li>✓ de mélanger les déchets d'emballage à d'autres déchets ;</li></ul>

**ANNEXE 2 : Parcours d'insertion / structures IAE**



Structure I.A.E.	Ateliers / Chantier d'insertion Régies de quartier Associations intermédiaires	<b>Entreprises d'insertion</b> Régies de quartier (postes plus qualifiés) E.T.T.I.	Groupements d'employeur G.E.I.Q. E.T.T.I. Certaines E.I.
Caractéristiques	Contrats à temps partiel Secteur d'activité en partie non concurrentiel « Primo-insertion »	Contrats Tc ou Tp Postes de travail plus exigeants (qualité et quantité) Secteur marchand concurrentiel	GEIQ ou ETTI : travail au sein d'entreprises « classiques » Postes de travail plus spécifiques et qualifiés Autonomie du salarié

**ANNEXE 3 : Tableau récapitulatif sur les SIAE<sup>77</sup>**

<b>Les prestataires de biens et services</b>		
Types de structures	Spécificités : activité, positionnement	Rapport à la commande publique
Atelier Chantier d'Insertion ACI	Positionnement sur le secteur non marchand, activité ayant principalement un caractère d'utilité sociale (entretien des espaces naturels, l'environnement, la rénovation, ...)	Positionnement sur l'article 30 et sur toute procédure d'appel d'offres (appels d'offres classiques et MAPA).
Entreprise d'Insertion EI	Entreprise de production de biens ou de services, a les mêmes droits et devoirs que les entreprises « ordinaires », se situe dans le secteur concurrentiel marchand, supports d'activités divers.	Positionnement sur les articles 14 et 53 et sur toute procédure d'appel d'offres (appels d'offres classiques et MAPA).
Régie de Quartier RQ	Certaines ont un conventionnement d'ACI, situées au sein d'un quartier, services de proximité.	En fonction de leur statut, les régies de quartier peuvent se positionner sur toute procédure d'appel d'offre.

<b>Les structures de mise à disposition du personnel</b>		
Types de structures	Spécificités : activité, positionnement	Rapport à la commande publique
Association Intermédiaire AI	Mise à disposition des personnes auprès des particuliers, associations, collectivités, artisans et entreprises.	Positionnement sur l'article 14 et sur toute procédure d'appel d'offres. Possibilité d'effectuer de la mise à disposition de personnel au sein de la fonction publique.
Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion ETTI	Mise à disposition dans les entreprises, législation du travail temporaire.	Positionnement sur l'article 14. Possibilité de détacher du personnel intérimaire au sein de la fonction publique.
Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification GEIQ	Mise à disposition de personnes en contrat en alternance entreprise-formation.	Positionnement sur l'article 14. Possibilité de mise à disposition de personnel dans le cadre de l'adhésion au GEIQ.

<sup>77</sup> Source : Des Structures d'Insertion par l'Activité Economique pour des achats socialement responsables, Gironde, édition 2010, p. 5

**ANNEXE 4 : Représentation des acteurs professionnels vis à vis des structures d'insertion<sup>78</sup>**

	Une activité continue de production de biens et / ou de services.	Un degré élevé d'autonomie	Un niveau significatif de prise de risque économique.	Un montant minimum de travail salarié
<b>Positive</b>	Activité structurée qui donne un cadre à quelque chose de flou, une assise. Transition d'une solution environnementale à une solution sociale.	Possibilité de collaboration proche avec des entreprises privées. Nécessité « politique » de s'associer avec les entreprises d'insertion : promouvoir un rapprochement plutôt qu'une concurrence.	Chacun trouve sa place, pas de concurrence exacerbée. Aucun besoin de les repousser car les moyens sont différents (impossibilité d'investir dans des broyeurs par exemple). Les entreprises en place qui sont prêtes à investir sont privilégiées.	Travail nouveau et délicat. Filière de recyclage très vorace en hommes d'où l'utilité des entreprises d'insertion. Volonté forte de créer des emplois possibles d'insertion et durable
<b>Critique</b>	Concurrence récente et déloyale. Bénéficie de marchés protégés. Difficultés des structures qui ne vivent qu'avec le gisement des DEEE. Marges négatives car entreprises subventionnées	Bénéficie de passe-droits. Profite de privilèges vis à vis de l'administration. Profite de sous-traitance d'entreprises privées.	Approche commerciale de l'insertion. Stratégies industrialo-commerciales démesurées et inopportunes. Faible coût de fonctionnement d'où un coût de prestation minimisé.	Secteur qui vivote grâce à un coût de main d'œuvre élevé pour les autres. Leur objectif est d'augmenter le nombre d'emplois d'insertion. Favorise emplois aidés plutôt que des emplois stables

<sup>78</sup> Source : Bahers (J.-B.), sous la direction de Jaillet (M.-C.) et de Rouyer (A.), *Dynamiques des filières de récupération-recyclage et écologie territoriale : l'exemple de la filière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en Midi-Pyrénées*, 2012, p. 408

## **ANNEXE 5 : Profil de poste : CHAUFFEUR<sup>79</sup>**

### DEFINITION DE L'EMPLOI :

- Conduit un véhicule léger (poids lourd à envisager à moyen terme ?) en vue d'effectuer des collectes suivant une tournée organisée par le responsable technique ;
- Assure le chargement et le déchargement avec le manutentionnaire ;
- Assure l'entretien courant du véhicule
- Assure la relation avec les clients sur les sites (émargement, recueil des observations des clients, transmission à l'équipe...)

### CONDITIONS GENERALES :

- Nécessite un contact avec la clientèle ;
- Implique une station assise prolongée, des déplacements fréquents à l'extérieur du véhicule avec de multiples manutentions et déplacements de charges de nature et de poids variables
- Horaires de travail réguliers

### FORMATION ET EXPERIENCE :

- Permis VL (avec 2 ans d'ancienneté ? voir avec l'assurance, car il serait intéressant de ne pas avoir cette clause, ce qui permettrait à de jeunes conducteurs, dans le cadre de leur projet professionnel, d'acquérir de l'expérience en conduite) ;
- Connaissance du secteur géographique

### COMPETENCES :

- Préparation du chargement en fonction des collectes à effectuer ;
- Déterminer l'itinéraire le mieux adapté ou savoir modifier l'itinéraire en fonction de la circulation ;
- Etablir, renseigner ou faire compléter par le client les documents correspondant.

### APTITUDES / CAPACITES LIES A L'EMPLOI :

- Se conformer aux règles de sécurité routière ; comportement compatible avec une démarche de sécurité.
- Gérer rationnellement son temps ; capacité d'autonomie
- Entretenir le contact avec la clientèle
- Pas d'antécédents cardiaques ou épileptiques

et dans le cadre de notre entreprise d'insertion :

- Etre en capacité d'encadrer un salarié en insertion – aptitudes relationnelles

---

<sup>79</sup> Source : document interne Greenburo

## **ANNEXE 6 : Profil de poste : MANUTENTIONNAIRE<sup>80</sup>**

### DEFINITION DE L'EMPLOI :

- Assure les opérations de manipulation, portage, déplacement ou chargement des déchets collectés ;
- Réalise ces opérations manuellement dans le cas de faibles quantités, ou à l'aide d'engins spéciaux de manutention (transpalettes, chariot élévateur...)

### CONDITIONS GENERALES :

- Métier exercé systématiquement en équipe de deux ou trois, sur des sites variés (quais, entrepôts, entreprises...);
- Requiert port de charges mais les quantités collectées sont peu importantes bien que fréquentes (plutôt 10 fois 15 kgs à porter dans la journée) ;
- Comporte le contact avec la clientèle sur certains sites

### FORMATION ET EXPERIENCE :

- Aucune formation spécifique n'est demandée pour l'exercice de ce métier au sein de notre structure ;
- En revanche, le CFP de cariste étant indispensable pour le métier de cariste, et très apprécié pour les autres métiers. Par conséquent, dans le cadre des parcours d'insertion des salariés qui auraient validé leur projet dans ce domaine, nous essayerons de leur permettre d'accéder à cette formation.
- De même, le permis B étant souvent nécessaire pour ces postes de travail liés à la logistique (et pas uniquement pour les chauffeurs-livreurs), nous devons intégrer dans le parcours des salariés l'obtention de ce diplôme.

### COMPETENCES :

- Porter, déplacer, charger et décharger des marchandises ou produits (containers, poches...);
- Identifier ou répartir les produits collectés (suivant le type de déchet : type de papiers, D.I.B., D.E.E.E., etc.)
- Organiser le rangement des produits en fonction de l'espace disponible et des conditionnements.

### APTITUDES / CAPACITES LIES A L'EMPLOI :

- Respect rigoureux des consignes de sécurité relatives aux produits manipulés (qui sont a priori des déchets non dangereux) ;
- Adapter les conditions de manipulation aux différents produits (poids, fragilité...)

---

<sup>80</sup> Source : document interne Greenburo

# Bibliographie

## Ouvrages

- Beaune (J.-C.), *Le déchet, le rebut, le rien*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 232 p.
- Bertolini (G.), *Economie des déchets : des préoccupations croissantes, de nouvelles règles, de nouveaux marchés*, Paris, Editions TECHNIP, 2005, 188 p.
- Bertolini (G.) *Le marché des ordures. Economie et gestion des déchets ménagers*, Paris, L'Harmattan, 1990, 206 p.
- Botta (H.), Berdier (C.), et Deleuil (J.-M.), *Enjeux de la propreté urbaine*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2002, 180 p.
- Corteel (D.) et Le Lay (S.), *Les travailleurs des déchets*, Toulouse, Editions érès, 2011, 321 p.
- Hatzfeld (M.), et al., *L'insertion par l'activité économique : des expériences, des pratiques, des acteurs*, publié. par le Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Paris, Syros, 1993, 213 p.
- Jugie (J.-H.), *Poubelle-Paris (1883-1896). La collecte des ordures ménagères à la fin du XIXème siècle*, Paris, Larousse, 1993, 288 p.
- Le Bozec (A.), Barles (S.), Buclet (N.), Keck (G.), *Que faire des déchets ménagers ?*, Versailles, Quae, 2012, 231 p.
- Lhuillier (D.) et Cochin (Y.), *Des déchets et des hommes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, 184 p.
- Lupton (S.), *Economie des déchets*, Bruxelles, De Boeck, 2011, 264 p.
- Poitrenaud-Lamesi (B.), *Or et ordure : regards croisés sur le déchet*, Berne, Peter Lang, 2013, 176 p.
- Silguy (C. de), *Histoire des hommes et de leurs ordures : Du Moyen Age à nos jours*, Paris, Recherche-Midi, 2009, 346 p.
- Tabeaud (M.) et Hamez (G.), *Les métamorphoses du déchet*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, 160 p.

## Mémoires et thèses

Asset (R.), Prades J. (dir.), *Les structures d'insertion par l'activité économique*, 2006

Bahers (J.-B.), Jaillet M.-C. et de Rouyer A. (dir.), *Dynamiques des filières de récupération-recyclage et écologie territoriale : l'exemple de la filière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en Midi-Pyrénées*, 2012

Chay (C.), Kergoat P. (dir.), *Les travailleurs de l'ombre et de la saleté : ou l'envers du tri des déchets recyclables*, 2008

Fiorello (A.), Boyer A. (dir.), *Le comportement de tri des déchets ménagers : une approche marketing*, 2011

Lemaitre (B.), Arripe M.-L. (dir.), *Les déchets : source de richesses ?*, 2002

## Articles

Bertolini (G.), « Le marché des déchets : structures et acteurs, croissance, concentration et recompositions », *Responsabilité & environnement* n° 45, janvier 2007, p.2

De Terssac (G.) et S Dufour (S.), « Chapitre V Organisation difficile et pénibilités du travail des éboueurs », 6/06/2013, p.5

Gillet (M.), « Économie sociale et gestion des déchets ménagers », *Reflets et Perspectives*, XLI, 2002/1, p.75-88

Jolé (M.), « Le balayeur en son métier : l'exemple parisien », *Les annales de la recherche urbaine* n° 88, p.90-94

Loquet (P.), « Les outils et structures de l'insertion par l'activité économique », Dossier d'experts, *La lettre du cadre territorial*, mars 2004

Molines (G.), « Que fait-on de nos déchets ? », Librespace : <http://www.librespace.com/que-fait-on-de-nos-dechets>, 4/11/2011

Trouvé (P.), « Le retour inattendu de la démocratie d'entreprise », *Le Monde.fr* : [http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/01/09/le-retour-inattendu-de-la-democratie-d-entreprise\\_1627328\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/01/09/le-retour-inattendu-de-la-democratie-d-entreprise_1627328_3232.html), 09.01.2012

## Dossiers

Madoui (L.), dossier « Déchets, une filière pour l'insertion », *La Gazette*, 16/02/2009, p.22-29

ORDIF, Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France, « Les gens du déchet : des hommes, des femmes, des communautés de travail. « Ne dites pas à mes voisins que je travaille dans les déchets en Ile-de-France ! » Quelle image pour nos professions ? »

« Emplois, métiers et formations dans le secteur du recyclage (FEDEREC) », Synthèse du CEP de la branche d'avril 2010, Pollutec 2010

Brezault (M.), Gilles (L.), Olm (C.), « Mobiliser les entreprises : un nouveau défi pour les acteurs de l'insertion », CREDOC, CAHIER DE RECHERCHE N°274, décembre 2010

## Sites internet

Site Arbres, recyclons solidaires : <http://www.arbres44.org/>

Site des Achats responsables en Champagne-Ardenne : <http://www.achats-responsables-ca.fr/>

Site du CDIAE, Donner un nouvel élan à l'insertion par l'activité économique, <http://www.cdiae.org/>

Site du CNEI (Comité national des entreprises d'insertion) : <http://www.cnei.org/>

Site d'Eur-Lex, <http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

Site du GRIEP, Groupement régional de l'insertion par l'économie en Picardie : <http://www.griep.asso.fr/index.php>

Site de La Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/>

Site du Réseau Alliance Papier : <http://www.alliance-papier.org/>

Site du Sénat, <http://www.senat.fr/>

Site Socialement responsables : <http://www.socialement-responsable.org/>